



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2024-012**

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2024

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES LANDES 40 / Pôle Animation

Territoriale et Parcours de Santé

R75-2024-01-23-00005 - arrêté n°5 du 23 Janvier 2024 portant modification de l'arrêté du 29/12/2023 pour la programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux (8 pages) Page 4

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOS -Direction de l'Offre de Soins - PPSPB

R75-2024-01-09-00005 - Arrêté n° PH 2/2024 du 9 janvier 2024 autorisant la gérance après décès d'un pharmacien titulaire d'une officine de pharmacie : SARL Pharmacie BURG 4, rue Victor HUGO 86290 LA TRIMOUILLE (2 pages) Page 13

R75-2024-01-19-00001 - Arrêté PH04 du 19 janvier 2024 portant autorisation de transfert d'une officine à CADILLAC (33410) (3 pages) Page 16

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE / SERFOB

R75-2024-01-12-00006 - Arrêté portant prorogation de révision d'aménagement forestier concernant la forêt communale de ARTIGUELOUVE (64) (2 pages) Page 20

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE / SREAA

R75-2024-01-25-00007 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 24 - 4eme trimestre 23 (6 pages) Page 23

R75-2024-01-25-00005 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 17 - 4eme trimestre 23 (8 pages) Page 30

R75-2024-01-25-00006 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 19 - 4eme trimestre 23 (6 pages) Page 39

R75-2024-01-25-00008 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 47 - 4eme trimestre 23 (4 pages) Page 46

R75-2024-01-25-00009 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 64 - 4eme trimestre 23 (6 pages) Page 51

R75-2024-01-25-00010 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 79 - 4eme trimestre 23 (14 pages) Page 58

R75-2024-01-25-00011 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt 87 - 4eme trimestre 23 (8 pages) Page 73

R75-2024-01-25-00004 - Arrêté portant publication des autorisations tacites d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures - Dpt16 - 4eme trimestre 23 (8 pages) Page 82

DREAL Nouvelle Aquitaine / DZDS

R75-2024-01-22-00002 - Arrêté n° 1 du 22/01/2024 portant réglementation exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier national (4 pages)	Page 91
R75-2024-01-23-00006 - Arrêté n° 1 du 23/01/2024 portant réglementation exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier national (3 pages)	Page 96
R75-2024-01-24-00003 - Arrêté n° 1 du 24/01/2024 portant réglementation exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier national (3 pages)	Page 100
R75-2024-01-25-00001 - Arrêté n° 1 du 25/01/2024 portant réglementation exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier national (3 pages)	Page 104
R75-2024-01-25-00002 - Arrêté n° 2 du 25/01/2024 portant réglementation exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier national (3 pages)	Page 108
R75-2024-01-25-00003 - Arrêté n° 2 du 25/01/2024 portant réglementation exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier national (3 pages)	Page 112

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de Bordeaux /

R75-2024-01-24-00001 - Arrêté portant modification de la composition du conseil de la CPAM de la Vienne (1 page)	Page 116
--	----------

RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ

R75-2024-01-23-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Ingrid LE CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT1 (1 page)	Page 118
R75-2024-01-23-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Ingrid LE CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT1 (1 page)	Page 120

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE / Mission déconcentration, modernisation et affaires juridiques

R75-2024-01-24-00002 - Arrêté du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine (6 pages)	Page 122
--	----------

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
LANDES 40

R75-2024-01-23-00005

arrêté n°5 du 23 Janvier 2024 portant modification de
l'arrêté du 29/12/2023 pour la programmation des
évaluations de la qualité des établissements et
services sociaux et médico sociaux

Arrêté n° 5 du 23 janvier 2024
Portant modification de l'arrêté n° 54 du 29 décembre
2023 pour la programmation des évaluations de la
qualité des établissements et services sociaux et
médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du
code de l'action sociale et des familles pour les années
2024 à 2028 conformément aux articles L. 312-8 et D.
312-204 du même code

VU le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la
qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de M. Benoit ELLEBOUDE en qualité de
directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté n° 54 du 31 décembre 2023 portant programmation des évaluations de la qualité des
établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de
l'action sociale et des familles pour les années 2024 à 2028, conformément aux articles L. 312-8 et
D. 312-204 du même code ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant
organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2022 et publiée au RAA N° R75-
2022-012 le même jour, ainsi que la décision portant rectification d'une erreur matérielle contenue
dans la décision portant organisation de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 21 janvier 2022 publiée au
RAA n° R75-2022-015 du 27 janvier 2022 ;

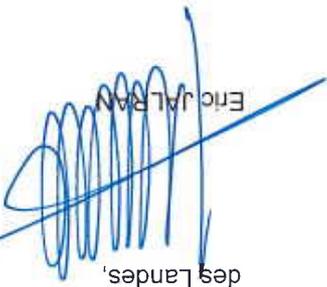
VU la décision du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de
signature du 8 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action
sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de
leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux
dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est modifiée
conformément à l'annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : La programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2024 au 31
décembre 2028.
Cette programmation est ajustée au plus tard au 31 décembre de chaque année au titre des cinq
années suivantes. Elle peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus
dans la situation des établissements et services concernés.

Le Directeur de la Délégation Départementale
des Landes,
Eric JALRYAN



Fait à Mont de Marsan,
le 23 janvier 2024

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

Annexe 1

Relative à la programmation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur général de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2024	1 ^{er} trimestre	Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Institut Médico-Educatif (IME) Pierre Duplax à Lesperon	400780565
		Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITTEP) du Born à Parentis en Born	400010609
		Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'ITTEP du Born à Parentis en Born	400010658
		Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) du Marensin à Lesperon	400781423
		Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mont de Marsan	400786307	Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Simone Signoret à Mont de Marsan	400791190
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Les Jardins de Nonères à Mont de Marsan	400006805
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Etablissement secondaire du 400006805 : Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Les Jardins de Nonères à Mont de Marsan	400789772
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Institut Médico-Educatif (IME) du Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400780227
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) à Mont de Marsan	400780649
			2 ^{ème} trimestre		

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire			ESMS ou ESSMS concernés		
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique		
2024	2 ^{ème} trimestre	Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Etablissement secondaire du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) à Dax	400781621		
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) du Pays Dacquois à Saint Paul les Dax	400791034		
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'ITEP du Pays Dacquois à Saint Paul les Dax	400791042		
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) à Morcenx	400791554		
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'ITEP à Morcenx	400008439		
		Conseil Départemental des Landes : Centre Départemental de l'Enfance (CDE) à Mont de Marsan	400787305	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'EPSII à Mont de Marsan	400009338		
	3 ^{ème} trimestre	Association Addictions France à Paris	750713406	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Mont de Marsan	400011292		
	4 ^{ème} trimestre	Conseil Départemental du Tarn et Garonne à Montauban	820006856	Institut Médico-Educatif et Professionnel (IMEP) du Tarn et Garonne à Mimizan	400780201		

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique
2025	1 ^{er} trimestre	Association des Paralysés de France Handicap (APF) à Paris	750719239	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) APF40 à Saint Pierre du Mont	400011276
		Association d'Action Sanitaire et Sociale (AASS) à Moustey	400780607	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Le Courria à Moustey	400781142
		Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) à Arbonne	640792255	(ESAT) Le Colombier à Blandos	400781175
		Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) à Mont de Marsan	400008389
		Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) Professionnalisant de Caminante à Morcenx	400015509
		Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Les Ateliers de Caminante à à Saint Vincent de Tyrosse	400009759
		Association des Pupilles de l'Enseignement Public Pyrénées-Atlantiques - Landes (PEP64-40) à Billière	640790374	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) Landes Sud Océan à Saint Paul les Dax	400009429
		Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) à Aire sur Adour	400786224	Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) -Service Polyvalent d'Aide et de Soins à domicile (SPASAD) à Aire-sur-Adour	400009288
		Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan à Mont de Marsan	400007878	Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du Marsan à Mont de Marsan	400786000
	3 ^{ème} trimestre	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Léon Dubedat à Biscarrosse	400000386	Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du Pays de Born à Biscarrosse	400791521
		Maison de Retraite à Gabarret	400000394	Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à Gabarret	400785986
		Maison de Retraite (MR) à Villeneuve de Marsan	400000493	Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à Villeneuve de Marsan	400786117

Année de transmission du rapport		Echéance trimestrielle de transmission du rapport		Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		Raison sociale		Raison sociale (nom de la structure)		N° Finess géographique		
2025	3 ^{ème} trimestre	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Chalosse Tursan à Saint Sever		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du Cap de Gascogne à Saint Sever		400786141		
		Association d'Aide aux Handicapés Psychiques (AAHP) à Saint Martin de Seignanx		Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Espérance – Emmatus à Saint Martin de Seignanx		400781399		
		Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Cœur Haute Lande à Sabres		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Cœur Haute Lande à Sabres		400007092		
		Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Tartas		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Tartas		400790630		
		Maison de Retraite Résidence Cœur du Tursan à Geaune		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Cœur du Tursan à Geaune		400787727		
		Maison de Retraite Saint Jacques de Mugron		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Mugron		400786216		
		Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Tarnos		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à Tarnos		400786133		
		Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Roquefort		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à Roquefort		400786109		
		Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Hagetmau		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Estelcase à Hagetmau		400786018		
		Association Santé Service Dax à Narrosse		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) Santé Service Dax à Narrosse		400786034		
		Centre Hospitalier Inter-communal (CHI) de Mont de Marsan et du Pays des Sources à Mont de Marsan		Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Morcenx		400786125		
		2026	1 ^{er} trimestre	Centre Hospitalier Inter-communal (CHI) de Mont de Marsan et du Pays des Sources à Mont de Marsan		Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) La Ribère à Mont de Marsan		400015921
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Mimizan				Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) à Mimizan		400781324		
Association Born et Marensin à Lit et Mixe				Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) du Born et Marensin à Lit et Mixe		400791232		
Etablissements programmés en 2024 ou 2025 ayant pris du retard dans leurs évaluations								
2, 3, 4 ^{èmes} trimestres								

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés			
		Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale (nom de la structure)	N° Finess géographique		
2027	1, 2, 3, 4èmes trimestres	Etablissements programmés en 2025 ou 2026 ayant pris du retard dans leurs évaluations					
		Etablissements programmés en 2026 ou 2027 ayant pris du retard dans leurs évaluations					
		1 ^{er} trimestre					
		2 ^{ème} trimestre	Centre Hospitalier (CH) de Dax	400780193	Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) L'Arcolan à Magescq	400007084	
			Association Laïque du Prado (ALP) Lisa à Talence	330781691	Lits Halte Soins Santé (LHSS) à Saint Pierre du Mont	400011490	
			Association Européenne des Handicapés Moteurs (AEHM) à Boucau	640013546	Antenne du 640013546 : Institut d'Education Motrice (IEM) Aintzina à Morcenx	400014031	
			Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) La Source Landes Addictions	400011169	
			Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) généraliste Résidence Broquedits	400011136	
			Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) généraliste - La Source Landes Addictions	400785853	
			Association Caminante à Saint André de Seignanx	400013991	Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT) Résidence Accueil Clairbois	400015376	
2028	3 ^{ème} trimestre						

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés	
2028	4e trimestre	Association Rénovation à Bordeaux	330785072	Etablissement secondaire : Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP) de Gascogne à Saint Pierre du Mont	400013934
		Association Rénovation à Bordeaux	330785072	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) L'Estancade	400007779
		Institution Régionale des Sourds et Aveugles (IRSA) à Bordeaux	330790866	Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) et Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation (SSEFS)	400008249
		Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Mosaïques à Saint Paul les Dax	400011318	Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Mosaïques à Saint Paul les Dax	400008819
		Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) à Mont de Marsan	400785879	Institut Médico-Educatif (IME) Les Piétiades à Dax	400780169
		Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) à Mont de Marsan	400785879	Institut Médico-Educatif (IME) Saint Exupéry à Saint Pierre du Mont	400780599
		Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) à Mont de Marsan	400785879	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Sud Adour Multiservices à Saint Paul les Dax	400780896
		Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) à Mont de Marsan	400785879	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) du Conte à Mont de Marsan	400781431
		Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) à Mont de Marsan	400785879	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'ADAPEI des Landes à Mont de Marsan	400008058

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-09-00005

Arrêté n° PH 2/2024 du 9 janvier 2024 autorisant la
gérance après décès d'un pharmacien titulaire d'une
officine de pharmacie : SARL Pharmacie BURG 4,
rue Victor HUGO 86290 LA TRIMOUILLE

Arrêté n° PH 2/2024 du 9 janvier 2024

**Autorisant la gérance après décès d'un
pharmacien titulaire d'une officine de
pharmacie :**

**SARL Pharmacie BURG
4, rue Victor HUGO
86290 LA TRIMOUILLE**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment l'article L.5125-16, L.5125-21, R.5125-39 et R.5125-43 ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** la décision du 26 octobre 2023 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature publiée le 26 octobre 2023 au recueil des actes administratifs n° R75-2023-24 ;
- VU** la déclaration d'exploitation n° 1481 du 18 septembre 2009 concernant la pharmacie sise 4, rue Victor HUGO à LA TRIMOUILLE (86290) par laquelle Monsieur Eric BURG a été nommé pharmacien titulaire ;
- VU** l'acte du 9 mai 2023 établi par la Mairie de LA TRIMOUILLE (86290) attestant du décès de Monsieur Eric BURG pharmacien titulaire, survenu le 06 mai 2023 ;
- VU** le contrat de travail à durée déterminée du 18 septembre 2023 établi entre Madame Emmanuelle BURG GERAUD, représentant la succession de Monsieur Eric BURG et Monsieur Iliessa ABDELMOUMEN, pharmacien, en vue de la gérance de l'officine après le décès de son titulaire à compter du 18 septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- VU** l'arrêté n° 61/2023 du 13 octobre 2023 autorisant la gérance après décès de la SARL Pharmacie BURG sise 4, rue Victor HUGO à LA TRIMOUILLE (86290) ;
- VU** la demande de Monsieur Iliessa ABDELMOUMEN du 22 décembre 2023 sollicitant la prolongation de l'autorisation de sa gérance ;
- VU** l'avenant établi le 22 décembre 2023 entre Madame Emmanuelle BURG GERAUD et Monsieur Iliessa ABDELMOUMEN prolongeant le contrat de travail de ce dernier jusqu'au 31 mars 2024 ;

VU le certificat d'inscription au tableau de la section D de l'ordre des pharmaciens de Monsieur Iliessa ABDELMOUMEN pour exercer en qualité de gérant après décès du titulaire de la pharmacie BURG à LA TRIMOUILLE (86290).

CONSIDERANT qu'au regard des pièces justificatives produites, la demande de prolongation de l'autorisation de gérance après décès présentée est conforme aux dispositions de l'article R. 5125-43 du code de la santé publique.

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Iliessa ABDELMOUMEN est autorisé à gérer l'officine de pharmacie de Monsieur Eric BURG, sise 4, rue Victor HUGO à LA TRIMOUILLE (86290) **jusqu'au 31 mars 2024 date de la fin de son contrat de travail**.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la santé et de la prévention ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Four le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine
Par déléation,

La Directrice déléguée à l'organisation de l'offre de soins
et à la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles,

Céline ETCHETTO

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-19-00001

Arrêté PH04 du 19 janvier 2024 portant autorisation
de transfert d'une officine à CADILLAC (33410)

Arrêté n° PH04 du 19 janvier 2024

Portant autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie :
PHARMACIE MEDEVILLE
33410 CADILLAC

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.5125-3 et suivants et R.5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L.5125-3 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicaments compromis pour la population ;
- VU** le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature du 8 janvier 2024 publiée au recueil des actes administratifs le 10 janvier 2024 (N° R75-2024-005) ;
- VU** la licence n° 33#000025 délivrée par la Préfecture de la Gironde le 30 octobre 1942 ;
- VU** la demande déposée par la PHARMACIE MEDEVILLE représentée par Madame Sophie MEDEVILLE en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire, exploitée 40 rue Cazaux-Cazalet vers un nouveau local sis 8 place de la République au sein de la commune de CADILLAC (33410), demande enregistrée complète le 22 septembre 2023 ;

...

VU l'avis du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine du 19 octobre 2023 ;

VU l'avis de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) pour la région Nouvelle-Aquitaine du 28 novembre 2023 ;

VU l'avis de l'Union syndicale des pharmaciens d'officines du 2 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que selon l'article L.5125-3 du code de la santé publique, les transferts et regroupements d'officines peuvent s'effectuer lorsqu'ils permettent une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur au sein d'un quartier défini, d'une commune, sous réserve de ne pas compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier, de la commune ou des communes d'origine ;

CONSIDÉRANT que la commune de CADILLAC (33410) compte une population municipale de 2785 habitants selon le dernier recensement en vigueur et qu'elle est desservie par 3 officines de pharmacie ;

CONSIDÉRANT que le transfert sollicité s'effectue à environ 140 mètres de l'emplacement d'origine au sein du même quartier ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article L.5125-3-3 du code de la santé publique, par dérogation aux dispositions de l'article L.5125-3-2, le caractère optimal de la réponse aux besoins de la population résidente est apprécié au regard des seules conditions prévues aux 1° et 2° du même article dans le cas d'un transfert d'une officine au sein du même quartier ;

CONSIDÉRANT en effet que selon l'article L.5125-3-2 le caractère optimal de la desserte en médicaments au regard des besoins prévus à l'article L.5125-3 est satisfait dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

1° l'accès à l'officine est aisé ou facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers, des stationnements et le cas échéant, des dessertes par les transports en commun ;

2° les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions d'accessibilité mentionnées aux articles L.164-1 à L. 164-3 du code de la construction et de l'habitation ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par décret. Ils permettent la réalisation des missions prévues à l'article L.5125-1-1A du présent code et ils garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;

CONSIDÉRANT que le local proposé remplit les conditions d'accessibilité mentionnées aux articles L.164-1 à L. 164-3 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par les articles R.5125-8 et R.5125-9 du code de la santé publique et a fait l'objet d'un avis du pharmacien inspecteur de santé publique le 24 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le caractère optimal de la desserte en médicaments au regard des besoins de la population est satisfait puisque l'emplacement proposé remplit les conditions prévues à l'article L.5125-3-2 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1^{er} : La demande présentée par la PHARMACIE MEDEVILLE dont la titulaire est Madame Sophie MEDEVILLE en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire exploitée au 40 rue Cazaux-Cazalet (licence n° 33#000025) vers un nouveau local situé 8 place de la République au sein de la même commune de CADILLAC (33410), est acceptée.

Article 2 : La nouvelle licence ainsi accordée est enregistrée sous le n° **33#001159** et se substituera à la licence de l'officine transférée à la date de début d'exploitation de la nouvelle officine.

Article 3 : La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 4 : Sauf cas de force majeure, l'officine doit être effectivement ouverte au public au plus tard dans le délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

Article 5 : La cessation définitive de l'activité de l'officine entraînera la caducité de la licence.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la santé, du travail et des solidarités ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application "Télé recours citoyen" accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Par déléation,

La Directrice déléguée à l'organisation de l'offre de soins
et à la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles

Céline ETCHETTO

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-12-00006

Arrêté portant prorogation de révision
d'aménagement forestier concernant la forêt
communale de ARTIGUELOUVE (64)

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service Régional de la Forêt et du Bois

Département : PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Forêt communale de **ARTIGUELOUVE**

Contenance cadastrale : 54,57 ha
Surface de gestion : 54,57 ha

**Arrêté portant
PROROGATION D'AMENAGEMENT
FORESTIER**

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfet de la Gironde

VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R214-16, et R214-19 du code forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement de la région «plaines et collines du Sud-Ouest »,

VU l'arrêté du ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, en date du 2 juillet 2004, relatif à la définition des coupes réglées ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30/12/2009 réglant l'aménagement de la forêt communale de **ARTIGUELOUVE** pour la période 2009 - 2023

VU la délibération du conseil municipal de la commune de **ARTIGUELOUVE** en date du 14/12/2023, donnant son accord au projet de prorogation d'aménagement forestier qui lui a été présenté,

VU l'arrêté préfectoral n° R75-2024-01-08-00002 du 08 Janvier 2024 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine ;

VU la décision DRAAF n° R75-2024-01-08-00001 du 08 Janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

SUR proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1 : afin de préparer la révision d'aménagement de la forêt communale de **ARTIGUELOUVE**, arrivant à échéance le 31/12/2023, le présent aménagement est prorogé d'une durée de 5 ans, soit sur la période de 2024 à 2028, dans les conditions définies aux articles suivants.

Article 2 : Les objectifs de gestion de cet aménagement sont maintenus. Les coupes ci-après sont programmées.

Année	Parcelle	Surface	Surface	Type de coupe	Volume	Observations
		unité de	à		présumé	
		gestion	parcourir		réalisable	
		(ha)	(ha)		(m ³)	
2024						
2025	6-c 7-c	3.42 0.61	3.42 0.61	Amélioration	90 m3 10m3	Plantation de CHR 1 ^{ère} Eclaircie
2026						
2027						
2028	6-b 7-b	2.47 3.16	2.47 3.16	Amélioration	150 m3	Amélioration de peuplements adultes

Article 3 : L'aménagement prorogé par le présent arrêté, dont la révision devrait intervenir au-delà d'un délai de 5 ans après la signature du présent arrêté, devront faire l'objet d'un bilan d'application au terme de ce délai de 5 ans.

Article 4 : La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Limoges, le

12 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
Le chef du SeRFOB



Nicolas LECOEUR

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-25-00007

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 24 - 4eme trimestre 23



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDT de la Dordogne,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Dordogne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de la Dordogne sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDT de la Dordogne.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet du département de la Dordogne et le directeur départemental des territoires de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 25 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Bordeaux**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Bordeaux**

Dordogne - demandes d'autorisation d'exploiter déposées du 01/06/23 au 31/06/23

Date dépôt	N° de dossier	Dénomination	Lieu-dit	Commune Postale	APE	APE Pondérée	Nom du propriétaire	COM_AGRAND	Date_Tacitité
02/06/2023	24-2023-0127	SCEA DE FRUCHAUDIERE	Fruchaudière	LA CHAPELLE MONTMOREAU	15,5696	15,5696	M. SICARD Jean-Pierre - Mme et M. HOUDEBINE Florence et Thierry	- LA CHAPELLE MONTMOF - ST PANCRACE	02/10/2023
05/06/2023	24-2023-0128	PIANEZZOLA Jérôme	189 chemin Le Segland	ST JULIEN INNOCENCE EULALIE	2,6641	2,6641	M. KAPRAC Michel - Mme LAGRANGE Française -	- ST JULIEN INNOCENCE E	05/10/2023
13/06/2023	24-2023-0120	SCEA LA TRAVERSE	La Traverse	CENAC	3,5684	4,0634	M. CLUZEL Gérard - M. BRUGUES Jean-Luc	- CENAC ET ST JULIEN - LA ROQUE GAGEAC	13/10/2023
20/06/2023	24-2023-0130	POMAR Pascal	route de Saint-Christo	BERGERAC	0,2491	0,9715	M. POMAR Pascal	- MONBAZILLAC	20/10/2023
20/06/2023	24-2023-0134	VIGNAL Yannick	242 chemin de Cales	AUDRIX	12,2805	12,2805	Mme OGEL Anne-Lyse	- PAYS DE BELVES	20/10/2023
20/06/2023	24-2023-0141	LABORDERIE Gaël	631 route de la Neille - Pechbouttier	MEYRALS	29,9808	29,9808	Mme LALANDE Isabelle - M. BOUYAL Jean - M. PAILLOL Patrick	- MEYRALS - ST CYPRIEN	20/10/2023
28/06/2023	24-2023-0124	GRAVE Thierry	41 allée des noyers	ST CYPRIEN	10,8805	17,269	M. LAJOINIE Christian - Mme Monique CHAVAROCHE	- MEYRALS	28/10/2023
28/06/2023	24-2023-0132	SCEA DE LA FONTAINE DES PERES	Lieu-dit "Pommier"	MAREUIL EN PERIGORD	28,7173	28,7173	Mme COMBEAU Yvette - Mme COMBEAU Josette - Mme COMBEAU Maryse - Mme COMBEAU Nicole -	- MAREUIL EN PERIGORD	28/10/2023
03/07/2023	24-2023-0142	PUYOL Aymeric	Route du Derrick - La Contie	SAINT-GERY	2,52	17,163	M. BIREAUD Pierre - M. DELRIEUX Gaël	- ST GERY - DURAS 47) - ESCLOTES (47)	03/11/2023
04/07/2023	24-2023-0137	PIANEZZOLA Jérôme	189 chemin Le Segland T	JULIEN INNOCENCE EULALI	20,291	20,291	M. CHARRIER Jean	- ST JULIEN INNOCENCE E	04/11/2023
05/07/2023	24-2023-0129	RL LES FRUITS DE CAMPAG	Campagne	SALIGNAC-EYVIGUES	9,7329	9,7329	M. TERRAL Alexis	- CASTELNAUD LA CHAPEL	05/11/2023
05/07/2023	24-2023-0138	EARL LA GRAMBEAUDIE	La Grambeaudie	SAINT LEON SUR VEZERE	16,6414	16,6414	SCI BAILLARD M. BREANT - Mme BARROW Frances - Mme FAYAD Christiane - M. ROYE Robert	- PEYZAC LE MOUSTIER - ST LEON SUR VEZERE	05/11/2023
07/07/2023	24-2023-0131	SCEA DE COUTANCE	Coutance	ST PRIEST LES FOUGERES	20,2555	20,2555	GFA de Coutance	- ST PRIEST LES FOUGERI	07/11/2023

Date dépôt	N° de dossier	Dénomination	Lieu-dit	Commune Postale	APE	APE Pondérée	Nom du propriétaire	COM_AGRAND	Date Tacite
01/08/2023	24-2023-0152	DEVOS Lucile	2, chemin du lac des Joi	ROUFFIGNAC	0,4757	2,536	Mme GONTHIER Patricia	ROUFFIGNAC ST CERNIN	01/12/2023
01/08/2023	24-2023-0153	GAEC DE VIALETTE	Vialette	JUMILHAC LE GRAND	12,2951	12,2951	Mme ROBERT Marie-France	JUMILHAC LE GRAND	01/12/2023
04/08/2023	24-2023-0154	BERTHELOT Kevin	77 route du Chambon Bât E Appt	MARSAC SUR L'ISLE	13,5349	106,69	Mme DAVID TESTUD Françoise	ST ASTIER	04/12/2023
16/08/2023	24-2023-0155	POURTAUD Chantal Annie	87 route de Monfauco	PORT STE FOY ET PONCHAPT	12,3711	12,3711	POURTAUD Michel	PORT STE FOY ET PONC	16/12/2023
19/08/2023	24-2023-0156	POURTAUD Grégory	437 Rue de Golse	PORT STE FOY ET PONCHAPT	11,3891	42,565	M. POURTAUD Michel	FOUGUEYROLLES - PORT STE FOY ET PONC	19/12/2023
25/08/2023	24-2023-0157	EARL DUDREUIL LILIAN	2524 route du Périgord	POMPORT	20,8547	208,547	M. MONBOUCHE Jean- Pierre, M. GRENIER Thierry, M. MONBOUCHE Denis	MONBAZILLAC - POMPORT	25/12/2023
31/08/2023	24-2023-0158	EARL DE LA POUILLE	La Pouille	ST PAUL LA ROCHE	5,2523	5,2523	M. DESPAGES Jean-Claude	LA COQUILLE	31/12/2023

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-25-00005

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 17 - 4eme trimestre 23



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDTM de Charente Maritime,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de Charente-Maritime,,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de la Charente Maritime sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDTM de Charente Maritime.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet du département de la Charente maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer de Charente Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 25 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 4^{ème} trimestre 2023

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
02/06/23	23-274	CURAUDEAU Cédric	166 avenue de Rochefort 17200 ROYAN	128,97	95,64	CURAUDEAU Max, CURAUDEAU Cédric, BOURGEOIS Gérard, BOURGEOIS Eric, DELAGÉ Grégoire, GIRAUD Jacques, Indivision CURAUDEAU, Indivision GUILLOIN, Indivision BOURGEOIS, Indivision PIGNARDVILLEMIN	Le Gua Marennes-Hiers-Brouage Tommy-Charente Royan	02/10/23
06/06/23	23-280	GAURY Mickaël	49 bis rue des Prairies 17220 ST CHRISTOPHE	95,59	95,59	Indivision MANGOU, MANGOU Jacques, GAY Vincent, GUIGNEUX Yannick, CHARRON Jacques	Aigrefeuille-d'Aunis La Jarrie Saint-Christophe Saint-Médard-d'Aunis	06/10/23
06/06/23	23-300	FONTAINE Franck	8 La Martine 17150 MIRAMBEAU	6,97	6,97	FONTAINE Michelle	Mirambeau	06/10/23
07/06/23	23-282	SAS VIGNOBLE NEBOUT	4 rue de Chez Sequin 17260 VILLARS EN PONS	15,91	84,31	VERNEUIL Christine, VERNEUIL Frédéric	Villars-en-Pons	07/10/23
09/06/23	23-283	DURAND Paul	2 Les Mégrins 17490 BEAUVAIS-SUR-MATHA	34,42	80,90	GRIPPIER Bernadette, BONNEAU Andrée	Siecq Halmps Massac	09/10/23
12/06/23	23-285	MUNIER Geoffrey	5 rue de la Tonnelerie 17150 CONSAC	2,01	10,64	MOUNET M-France	Consac	12/10/23
13/06/23	23-286	SCEA TROTIN BOISNARD	1 chemin des Petites Planches 17260 ST ANDRE DE LIDON	7,77	41,17	BAILLY J-Louis	Saint-André-de-Lidon Éparges	13/10/23
14/06/23	23-279	EARL DU MAINE DES ROIS	Le Maine des Rois 16130 JUILIAC-LE-COQ	11,47	59,85	GAY Fabrice, CHAUMET Chantal	Lonzac Saint-Martial Celles	14/10/23
16/06/23	23-288	RIDEAU Yoan	1 Impasse du Motin Blanc Le Motin Blanc 17500 ALLAS CHAMPAGNE	7,33	22,37	RIDEAU J-Pierre, RIDEAU Jeanne	Allas-Champagne	16/10/23
19/06/23	23-289	SCEA TAPON	51 rue des Grands Bégauds 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE	4,17	4,17	MOINET Philippe, MOINET Dominique	Saint-Hilaire-de-Villefranche	19/10/23
19/06/23	23-290	SORIN Charly	8 cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND	2,03	2,03	SORIN Charly	Lozay	19/10/23
19/06/23	23-291	HERAUD Roxanne	3 route de Quillet 17270 CERCOUX	13,67	13,67	HERAUD Roxanne, BARBET Patricia, Indivision CHAMBRE, Indivision RAMBEAU, RAMBEAU Alain, PINTO Manoël	Cercoux Clérac	19/10/23
19/06/23	23-292	EARL DEUS EX ORGANIC	855 chemin Boulet 17650 ST DENIS D OLERON	5,42	5,42	GFA DES MOTTES MULONS	Saint-Georges-d'Oléron	19/10/23
20/06/23	23-293	SCEA HBVA	3 hameau de Chez Moquillon 17260 ST ANDRE DE LIDON	0,30	0,30	GARECHE Alain	Barzan	20/10/23

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
21/06/23	23-294	POUILLOUX Lara	30 avenue du Docteur Fernand Grosse Appt 33 33700 MERIGNAC	0,20	0,60	POUILLOUX Lara	Les Mathes	21/10/23
21/06/23	23-295	SCEA DE LA BAUDRIE	2 route de Beauvalon - La Baudrie 17270 MONTGUYON	2,11	11,17	PERODEAU Monique	Saint-Martin-d'Arçay	21/10/23
21/06/23	23-296	MAURET Olivier	6 route de la Champagne 17150 ALLAS BOCAGE	6,96	6,96	Famille JOSSE	Saintes	21/10/23
21/06/23	23-297	MAURET Olivier	6 route de la Champagne 17150 ALLAS BOCAGE	3,99	3,99	GUICHARD Jacqueline	Agudelle Allas-Bocage	21/10/23
21/06/23	23-298	MAURET Olivier	6 route de la Champagne 17150 ALLAS BOCAGE	1,52	1,52	MAURET-ALPIN Isabelle	Boisredon	21/10/23
21/06/23	23-299	GAIGNEROT Sara	3 rue du Château d'Eau 17600 LA CLISSE	11,26	42,44	RIDEAU Jeanne, RIDEAU J-Pierre	Allas-Champagne	21/10/23
21/06/23	23-301	MALANGIN Guillaume	10 Chez Chardon 17500 ST GERMAIN DE VIBRAC	17,37	17,37	EARL LA METAIRIE, COULLAUD Dominique	Saint-Ciers-Champagne Saint-Germain-de-Vibrac	21/10/23
22/06/23	23-302	SCEA LE MOULIN DU RENCLOS	Le Moulin des Haies 17290 VIRSON	4,88	4,88	LEHOUILLE Mireille	Bouhet	22/10/23
23/06/23	23-303	EARL DU BOIS D ANGIRE	7 rue de la Venise Verte 17170 COURCON	2,85	2,85	BOUCARD Sylvain	Courçon	23/10/23
29/06/23	23-304	EARL DOMAINE LEON DE BEAUMONT	10 route de Pellouaille 17800 MARIGNAC	8,51	45,12	DROUET Pierre	Marignac	29/10/23
03/07/23	23-306	LIONARD Marc	Petit Château 17270 MONTGUYON	27,37	27,37	DILLERMANN Stéphane, DILLERMANN Florian	Montguyon	03/11/23
06/07/23	23-307	BUJARD Axelle	2 hameau de La Croix 17260 ST ANDRE DE LIDON	24,53	28,04	BUJARD Eric, BUJARD J-Jacques, BUJARD Michel	Saint-André-de-Lidon Grézac Thaïms	06/11/23
06/07/23	23-308	DAVID Vincent	La Méairie de La Tonnelle 17350 PORT D ENVAUX	1,88	1,88	AUDOUIN Bernard	Port-d'Envaux	06/11/23
05/07/23	23-309	EARL DOUHAUD	40 chemin Vert 17540 ANGLIERS	37,89	37,89	Indivision MOINET	Ciré-d'Amis Le Thou	05/11/23
06/07/23	23-310	EARL LES RAISINS D'OR	2 hameau de La Croix 17280 ST ANDRE DE LIDON	19,07	84,62	VERNEUIL Frédéric	Gémozac	06/11/23
07/07/23	23-217	BETET Allal	1 chemin de La Ville 17270 BORESSE & MARTRON	0,27	0,27	SCI IMMO 2015	Borese-et-Martron	07/11/23
07/07/23	23-318	CHAPUZET Christelle	20 chemin de La Gareme 17500 VILLEXAVIER	5,50	5,50	BOUYER Nicole	Tugéras-Saint-Maurice	07/11/23
10/07/23	23-320	YONNET Stéphane	5 chemin des Fenelles 86800 LINIERS	39,79	39,79	YONNET J-Pierre, YONNET Alain, YONNET Robert	Le Mung Saint-Savinien	10/11/23
11/07/23	23-321	SCEA FLEURS DES SALIERES	203 rue Pasteur 17580 LE BOIS PLAGE EN RE	6,43	84,07	VIOLLET J-Marie, REGLIN Ferdinand	Le Bois-Plage-en-Ré	11/11/23
11/07/23	23-322	LETY Hélène	203 rue Pasteur 17580 LE BOIS PLAGE EN RE	6,43	84,07	VIOLLET J-Marie, REGLIN Ferdinand	Le Bois-Plage-en-Ré	11/11/23
18/07/23	23-323	GRELLIER Corentin	5 rue des Audiers 17380 DOEUIL SUR LE MIGNON	122,30	122,30	AUBERT J-Louis, GRELLIER Thierry, GRELLIER Yves, REGINE Odette, VINCENT Camille, BOURGEAIS Odette, REZ Ludovic	Doeuil-sur-le-Mignon Marsais Plaine d'Argenson (79)	18/11/23

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
18/07/23	23-325	PILET Thibaud	1 rue Basse 17160 HAIMPS	69,57	119,72	EGRETEAU Patrick, EGRETEAU Joël, EGRETEAU Christophe, EGRETEAU Hervé, VIDEAU Guy, POUVREAU Georges, MICHAUD Eliane, EGRETEAU Michélie, ROUYER Jacques, LIZOT J-Claude, Association Foncière de SONNAC, Commune de HAIMPS, GAEC DU GABOT	Haimps Sonnac Matha	18/11/23
20/07/23	23-326	EARL MONCAUT AGRI	12 Le Pas Colin 17360 TONNAY BOUTONNE	152,98	152,98	MONCAUT Daniel, BEAU Nadine, COUPET Mireille, TRILLAUD Frédéric, Indivision BARON	Tonnay-Boutonne Vergeroux Puy-du-Lac Muron	20/11/23
20/07/23	23-327	EARL LA PINELLE	5 route de Coucoussac - La Pinelle 17160 HAIMPS	4,87	13,20	DAUNAY Alain, TRILLAUD Stéphanie	Haimps Massac	20/11/23
25/07/23	23-336	PERONNEAU David	Le Petit Rouillard 17210 POUILLAC	57,23	57,23	CHEVALIER Thierry, VINET Raymonde, FROIN Rolland	Chatenet Marignac Soussoulins Chantillac (16)	25/11/23
26/07/23	23-328	EARL BONNIN	Les coutures 17290 THAIRE	28,94	14,47	CAQUINEAU Patrick	Thaïré Yves Ballon	26/11/23
26/07/23	23-329	EARL LES TEMPLIERS	Les Coutures 17290 THAIRE	64,78	64,78	CAQUINEAU Patrick, Indivision CAQUINEAU	Thaïré Ballon	26/11/23
26/07/23	23-331	IAIONE Manuela	25 route du Large 17550 DOLUS D'OLERON	0,23	12,53	MERCIER Lorie	Saint-Pierre-d'Oleron	26/11/23
26/07/23	23-332	TAILLEFER Béatrice	25 route du Large 17550 DOLUS D'OLERON	0,18	9,90	MERCIER Lorie	Saint-Pierre-d'Oleron	26/11/23
26/07/23	23-334	SAS Samuel FRANEAU	2 Le Châtaignie 17240 ST CIERS DU TAILLON	35,92	109,51	GFA DE CHEZ SUIRE	Saint-Thomas-de-Conac	26/11/23
26/07/23	23-337	GAEC DU LITTORAL	14 route de Chez Giemet 17240 ST DIZANT DU GUA	2,5	1,25	Direction de l'Environnement & de la Mobilité	Saint-Thomas-de-Conac	26/11/23
28/07/23	23-339	SCEA TERRE D AUNIS	10 rue des Maliettes - Cugné 17220 ST CHRISTOPHE	4,93	4,93	MARCHAND Mélissa, MILLASSEAU Maryse	Saint-Saturnin-du-Bois Saint-Pierre-d'Amilly	28/11/23
31/07/23	23-340	NGO Tanais	Château de La Moitte 17139 DOMPIERRE SUR MER	12,37	12,37	NG4+	Dompiere-sur-Mer	30/11/23
01/08/23	23-341	SCEA DU TERRIER DU CHATEAU	15 rue du Château 17400 ST MARTIN DE JUILLERS	143,64	143,64	ROBIN Michel, ROBIN M-Thérèse, DECOU J-Paul, DECOU Nicolas, M. et/ou Mme DECOU J-Paul	Saint-Pierre-de-Juillers Cherbonnières Paillé Saint-Martin-de-Juillers	01/12/23
01/08/23	23-342	SCEA DU TERRIER DU CHATEAU	15 rue du Château 17400 ST MARTIN DE JUILLERS	162,23	188,23	GFA Famille NEAU, DECOU Nicolas, M. et/ou Mme DECOU J-Paul	Saint-Pierre-de-Juillers Cherbonnières Gibourne Saint-Martin-de-Juillers	01/12/23
01/08/23	23-343	MARECHAL Ludovic	Ferme de Luché 17220 ST VIVIEN	5,31	5,31	LANGLAIS Paulette	Thaïré Ballon	01/12/23
01/08/23	23-344	GACHET Valérie	22 La Feigène - Touzac 16120 BELLEVIGNE	1,13	6	GACHET Valérie	Pérignac	01/12/23

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
01/08/23	23-345	SCEA COUILLAUD	Le Petit Beaugard 17230 MARANS	219,8	203,73	Succession RONTEAU Bernard, GILLET J-Paul, DELAVALD Simone, ROBIGO Guillaume, LOISEAU Chantal, GINGREAU Lucette, RENAUD André, COUILLAUD Jeanne, BELLOUARD Patrick, RAMBEAU Jacques, RAMBEAU Maryvonne, COUILLAUD Patrick, COUILLAUD Damien, GUICHARD Guy, GUICHARD Raymond	Andilly Charon Marans	01/12/23
02/08/23	23-346	EGRETEAU Lisa	29 chemin des Lichères – Fresneau 17160 HAIMPS	97,32	152,91	ASSAILLY André, CHAPACOU Michèle, GIRARD Guy, EGRETEAU Michèle, EGRETEAU Laurent, EGRETEAU François, LANGAUD Françoise, EGRETEAU Patrick, EGRETEAU Yves, GAEC DU GABOT EGRETEAU Georges, VIDEAU Guy, EGRETEAU Christophe	Loiré-sur-Nie Villemorin Haimps Sonnac Maitha	02/12/23
04/08/23	23-350	EARL RODE	Le Grand Chaillet 17500 CHAMPAGNAC	2,42	2,42	BONNEAU Katia	Champagnac	04/12/23
04/08/23	23-361	MALLET Valentin	15 rue des Roses 17800 MONTILS	63,98	63,98	GOJIN Annie, GOJIN Michel, AUGUSTIN Henriette	Montils	04/12/23
07/08/23	23-352	EARL D'AGURE	Agure 17700 ST SATURNIN DU BOIS	0,84	0,84	CARDINAUD Lisette	Saint-Saturnin-du-Bois	07/12/23
07/08/23	23-353	DORIN Léa	3 rue de l'Aumônerie 17138 SAINT XANDRE	0,83	0,83	DORIN Léa	Saint-Xandre	07/12/23
08/08/23	23-355	SCEA DES OUCHES	23 rue de Saint Paul 17240 CLION	2,91	12,47	BERTIN Serge	Saint-Sorlin-de-Conac	08/12/23
08/08/23	23-356	MAISSANT Romain	21 rue de Vroillet 17470 PAILLE	1,32	1,32	GABORIT Serge	Paillé	08/12/23
08/08/23	23-362	BOUCHERIE Michaël	3 impasse du Jardin - Le Breuil Bastard 17490 BRESSON	5,82	5,82	SALZARD Pierrick, SALZARD Nathalie	Saint-Ouen-la-Thène	08/12/23
10/08/23	23-351	PAPIN Michel	21 route de Vertin 17600 SAUJON	1,13	1,13	BOURSIER Dary	Saujon	10/12/23
10/08/23	23-357	EARL DE LA FAUSSE LUSSANE	route de La Rochelle - Fausse Lussane 17290 CHAMIGNON	4,18	4,18	BOVIN Henri	Surrières	10/12/23
16/08/23	23-363	EARL COLLARDEAU	17 rue de la Fontaine - Salles les Aulnay 17470 AULNAY	8,86	8,86	TARGET Patrick	Aulnay	16/12/23
17/08/23	23-364	SCEA LA FAUCHARDERIE	3 rue des Bieuets 17460 TESSON	5,56	28,47	VALLIER M-Hélène	Saint-Ciers-du-Tailion Lorignac	17/12/23
17/08/23	23-365	SCEA DU CHATEAU D'EAU	3 rue des Bieuets 17460 TESSON	3,5	13,43	VALLIER M-Hélène	Saint-Ciers-du-Tailion Lorignac	17/12/23
17/08/23	23-358	LACLAUTRE Chloé	11 rue du Bas Bourd 17800 BIRON	8,54	8,54	JOUBERT Carol	Biron	17/12/23
17/08/23	23-359	BERTHELOT Julien	43 rue des Albizias 17160 MONS	0,09	0,09	BRISSONNEAU Michel	Mons	17/12/23

Date dossier complet	N° dossier	Demandeur	Adresse	Surface réelle	Surface pondérée	Propriétaire	Communes	Date accord tacite
18/08/23	23-367	VAQUETA Jérémy	15 rue Saint Martin 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE	0,1	0,1	GENAUD Nicolas GFA SAINT GAUDIN, MOINET Laurence, SYLVAIN Louise, MOINET Pascale, DESMASURES Christiane, NEVEUR Denis, SYLVAIN Bernadette, BONTEMPS Marceline, MERCERON Annick, SYLVAIN Christiane, MOINET Béatrice, MOINET Didier	Saint-Hilaire-de-Villefranche	18/12/23
21/08/23	23-360	DUCHESNE Nathalie	Saint Gaudin 17700 ST GEORGES DU BOIS	131,71	132,38	ANTIER Patrick, ARMAND Françoise, POMMIER Pauliette, MELINGE René	Benon Saint-Georges-du-Bois	21/12/23
22/08/23	23-368	SAS VIGNOBLES ANTIER	7 boulevard des Ecoliers 17770 BURIE	44,84	216,6	EARL DE BEAUREGARD, ANTIER Patrick, ARMAND Françoise, POMMIER Pauliette, MELINGE René	Burie Mignon St-Sulpice-de-Cognac (16)	22/12/23
22/08/23	23-369	SAS VIGNOBLES ANTIER	7 boulevard des Ecoliers 17770 BURIE	8,93	44,01	ANTIER Patrick	Burie Mignon St-Sulpice-de-Cognac (16) Villars-les-Bois	22/12/23
22/08/23	23-370	SAS VIGNOBLES ANTIER	7 boulevard des Ecoliers 17770 BURIE	31,25	150,12	ANTIER Joël, BLANCHARD Régine, SCI DU GRAND TREUIL,	Burie Mignon St-Sulpice-de-Cognac (16) Villars-les-Bois	22/12/23
28/08/23	23-372	EARL DU PUIITS RALLET	4 chemin du Puits Rallet - Le Coudrat 17700 ST SATURNIN DU BOIS	88,07	88,07	GANDOUET Philippe, MILLASSEAU Maryse, GOGUET Francis, CHARDONNET J-Paul, Indivision LAMBERT, ROYER Brigitte, GAILLARD J-Pierre	Saint-Pierre-d'Amilly Saint-Saturnin-du-Bois Marsais	28/12/23
29/08/23	23-371	EARL DES COLLINES	4 chez Pillet 17500 OZILLAC	4,61	4,61	ROUSSEAU Françoise	Fontaines-d'Ozillac	29/12/23
29/08/23	23-373	SCEA LA BRAUDIERE	3 rue de l'Artiste Peintre - La Braudiere 17350 FENIOUX	12,3	13,28	MERIAS Annie, MOQUELLE Pascal	Mazeray Asnières-la-Giraud	29/12/23
30/08/23	23-374	MORCELET Yohann	6 chemin du Puits Maudif 17120 CHENAC ST SEURIN D'UZET	33,7	67,33	MORCELET Bruno, ORCELET Sylvie	Mortagne-sur-Gironde Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet	30/12/23
30/08/23	23-375	GOUTTEGATTE Laure	1 rue du Puits - Le Treuil 17350 FENIOUX	0,56	0,56	BERTHELOT Christelle	Saint-Jean-d'Angély	30/12/23
30/08/23	23-376	GOUTTEGATTE Laure	1 rue du Puits - Le Treuil 17350 FENIOUX	1,52	8,06	BERTHELOT Christelle	Saint-Jean-d'Angély	30/12/23
31/08/23	23-378	DUPONT Quentin	2 chemin des Prés 17470 CHERBONNIERES	121,78	121,78	LESCOP Danielle, NEZEREAU Bernard, NEZEREAU Martine, SUREAU Louis	La Brousse Courcerac Martha Saint-Martin-de-Juliers Saint-Pierre-de-Juliers	31/12/23

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-25-00006

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 19 - 4eme trimestre 23



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDT de la Corrèze,

Sur proposition de la directrice départementale des territoires de la Corrèze,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de la Corrèze sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDT de la Corrèze.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète du département de la Corrèze et la directrice départementale des territoires de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 25 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Limoges**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Limoges**

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 4ème trimestre 2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
02/06/2023		LASSERVE Franck	LACELLE	25,95		DUBESSAY Céline S.C.I. AVALON (représentée par CARMORA-BLANCHARD Francis	LACELLE	02/10/2023
05/06/2023		MOURNETAS-BASSALER Marie- Pierre	CHAMEYRAT	12,66		MOURNETAS Annick MOURNETAS-BASSALER Marie-Pierre	CHAMEYRAT ESTIVAUX FAVARIS	05/10/2023
06/06/2023		GATEAU Jean-Loup	MARCILLAC-LA-CROISILLE	2,37	2,80	DUMAS Sylvie	MARCILLAC-LA-CROISILLE	06/10/2023
09/06/2023		FEYDEL Olivier	VIGEOIS	62,94		FEYDEL Jean-Pierre FEYDEL Olivier FEYDEL Caroline	TROCHE VIGEOIS	09/10/2023
12/06/2023		G.A.E.C. BATTUT Thomas et Patricia	SALON-LA-TOUR	3,97		BREUIL Pierre	SALON-LA-TOUR	12/10/2023
13/06/2023		G.A.E.C. SEINCE	MEYMAC	131,56		SALLES Robert SALLES Joël PAIRO-VASSEUR Rosine (usufruitière) PAIRO Marie-Louise PAIRO Alice et PAIRO Simon (nus- propriétaires)	MAUSSAC MEYMAC	13/10/2023
15/06/2023		MALLET Pierre-Vincent	ST-JULIEN-LE-VENDÔMOIS	39,99		Indivision MALLET Pierre et MALLET Marie	ST-JULIEN-LE-VENDÔMOIS	15/10/2023
22/06/2023		CHANOURDIE Thierry	DONZENAC	2,90		CHANOURDIE Thierry (nu-propriétaire) CHANOURDIE Claudine (usufruitière)	DONZENAC	22/10/2023
26/06/2023		MAZOUNIE Thomas	LADIGNAC-SUR-RONDELLES	40,03		PUYDEBOIS Joël PUYDEBOIS Pierre	AUBAZINE ALBUSSAC LAGARDE-MARC-LA-TOUR	26/10/2023
29/06/2023		PEYRAMAURE Stéphane	ST-SORNIN-LAVOLPS	6,48	8,27	PEYRAMAURE Stéphane	JUILLAC	29/10/2023
30/06/2023		GRANGER Bruno	ST-ELOY-LES-TUILERIES	27,43		BORDERIE Élisabeth RÉAL Lucienne	ST-JULIEN-LE-VENDÔMOIS	30/10/2023
05/07/2023		BOURROUX Christelle	CONDAT-SUR-GANAVEIX	38,52		RENAUDIE Henri et Marcelle (usufruitiers) MAZEBOURG Francine (nu- propriétaire)	CONDAT-SUR-GANAVEIX UZERCHE	05/11/2023
10/07/2023		GENESTOUT Isabelle	CUBLAC	12,08		GENESTOUT Jacques Indivision DELMAS Simone, Annie, Nicole et Sylvie	BRIGNAC-LA-PLAINE CUBLAC TERRASSON-LAVILLEDIEU (24)	10/11/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
17/07/2023		G.A.E.C. DU MAREIX	AIX	103,21		BATTUT Marie-Odile GORSE Marie-Thérèse EYMARD André MAZEIRAT Yoann OLLIER Alain LEPAGE André LECADET Bernard	AIX COURTEIX SAINT-FRÉJOUX	17/11/2023
21/07/2023		S.C.E.A. LA FERME DE COQUART	CHAUFFOUR-SUR-VELL	18,84	21,38	ESCLAIR Jean-Marc ESCLAIR Julien ESCLAIR Micheline SEGUY Bernadette	CHAUFFOUR-SUR-VELL MEYSSAC CONDAT (46)	21/11/2023
26/07/2023		CAMARET Jean-Frédéric	SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	0,42	8,51	BONNEFOY Claudine	SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS	26/11/2023
27/07/2023		MACQUIGNEAU Déborah	CORNIL	0,02	0,18	BARDINI Enzo MACQUIGNEAU Déborah	CORNIL	27/11/2023
31/07/2023		PEYROU Pierre-Jean	BRIVE-LA-GAILLARDE	12,48		PEYROU Marie-Geneviève (usufruitière), Charles et Pierre-Jean (nus-proprétaires)	SEGONZAC	01/12/2023
02/08/2023		PEPIN Ariane	CLERGOUX	0,66	36,55	PEPIN Ariane et CHANDELLIER Willy	CLERGOUX	02/12/2023
02/08/2023		LAZARD Sylvain	TURENNE	0,55	1,64	GEAIS-DETOURS Elie	SAINT-JULIEN-MAUMONT	02/12/2023
03/08/2023		E.A.R.L. DU PETIT VARENNE	VIGOUX (36)	2,28		BOURGES Marie-Hélène (usufruitière) BOURGES Céline et BOURGES Franck (nus-proprétaires) BOURGES Marie-Hélène SIMBELIE Ginette	LAGLEYGEOLLE	03/12/2023
07/08/2023		XAVIER Sylvain	VARETZ	11,21		Conservatoire d'Espaces Naturels (C.E.N.) de NOUVELLE-AQUITAINE	MANSAC	07/12/2023
09/08/2023		G.A.E.C. DU MAVALEIX	MEILHARDS	7,03		MAZERBOURG Louise	MEILHARDS	09/12/2023
11/08/2023		PAGNON Martine	SAINTE-FERÉOLE	16,89		BERGEAL Nathalie	SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	11/12/2023
11/08/2023		G.A.E.C. DE LA VACHE HEUREUSE	BASSIGNAC-LE-HAUT	31,13		MAS Marie-Ange, Pierre et François DUCLAUX Monique et Nathalie DUCLAUX Monique et Olivier DUCLAUX Olivier	AURIAC	11/12/2023
11/08/2023		BESSE Delphine	DOUARNENEZ (29)	3,02	4,92	BESSE Jean-Pierre (usufruitier) et BESSE Delphine (nue-proprétaire)	CHANTEIX	11/12/2023
16/08/2023		G.A.E.C. Elevage MAZAUD	CHAMBERET	3,92		S.C.I. LA SOUCHE	CHAMBERET	16/12/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
17/08/2023		FAURIE Vincent	MEILHARDS	39,00		MAYS Eric	CHAMBERET MEILHARDS	17/12/2023
23/08/2023		TABEL Tanguy	GOULLES	59,29		LACOSTE Albert TABEL Jérôme BESSE Karine MARLIAC Jacqueline CHAMBON Yvonne TABEL Gérard (usufruitier) et TABEL Jérôme (nu-proprétaire) TABEL Gérard et Jacqueline (usufruitiers) TABEL Jérôme (nu-proprétaire) Indivision DAVID Jean-Claude et Martine Mairie de SAINT-JULIEN-LE-PELERIN	GOULLES HAUTEFAGE SAINT-JULIEN-LE-PELERIN	23/12/2023
24/08/2023		PICARD Marie-Françoise	CORREZE	10,40		PICARD Marie-Françoise Indivision KLIPFEL Fabien et Vincent	CORREZE	24/12/2023
28/08/2023		S.C.E.A. MIRAT	CHAMEYRAT	14,20		SOLEILHAVOUP Jeannine Simone	CHAMEYRAT	28/12/2023
31/08/2023		MALEYRIE Dominique	ORGNAC-SUR-VEZERE	2,85	12,52	MALEYRIE Dominique	VOUTEZAC	31/12/2023

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-25-00008

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 47 - 4eme trimestre 23



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDT du Lot et Garonne,

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Lot et Garonne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département du Lot et Garonne sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDT du Lot et Garonne.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet du département du Lot et Garonne et le directeur départemental des territoires du Lot et Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 25 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Bordeaux**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Bordeaux**

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 4eme trimestre 2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
05/06/23	23119	SCEA ARBOISE	920 chemin de Cambes 47150 Monflanquin	10,3397	10,34	SCEA ARBOISE à Monflanquin	La Sauvetat sur Lède	05/10/23
09/06/23	23121	EARL DE LACOSTE	1202 chemin de Lafalitre 47600 Francescas	2,874	2,87	M. DEVALLE Michel à Francescas	Francescas	09/10/23
10/06/23	075202306107683	GAEC FALAIZE	« Le crouquet » 82340 Dunes	0,26	0,26	M. et Mme FALAIZE à Dunes	Caudecoste	10/10/23
14/06/23	23122	M. GRAS Florian	935 côte de Pau 47470 Beauville	6,1702	6,17	M. GRAS Florian à Beauville	Beauville	14/10/23
15/06/23	23124	M. ASQUINI Lionel	1074 route de Cocumont 47250 Guérin	12,4917	12,49	M. ASQUINI René à Akumal	Guérin	15/10/23
19/06/23	23126	Mme BURIOT Manon	1625 route des escarreys 47350 Escassefort	1	1	M. et Mme BURIOT à Escassefort	Escassefort	19/10/23
22/06/23	23129	M. COPPI Pascal	« Cabos » 47310 Moirax	16,61	16,61	M. BRUNI Pierre à Layrac	Layrac	22/10/23
23/06/23	23130	EARL DE BAYSSAC	« Bayssac » 47340 Cassignas	27,7898	27,79	M. BORDEY à Foulayronnes	Cassignas	23/10/23
23/06/23	23131	M. MORVAN Sébastien	1276 route de Billeaud 47120 Saint Géraud	23,9711	23,97	M. MORVAN Denis à Castelhou sur Gupie	Sf Géraud Lévignac de Guyenne	23/10/23
27/06/23	23134	M. BORIE Mickael	9 lot horizon et lumière 47290 Cancon	31,8104	31,81	M. et Mme SAVINIEN à Lacaussade	Monflanquin Lacaussade	27/10/23
28/10/23	23135	EARL DES TROIS ORMES	« Mayne neuf » 47200 Beaupuy	2,3621	2,36	M. et Mme MENEGALDO à Beaupuy	Beaupuy	28/10/23
06/07/23	23139	EARL DE MAUBARAT	543 route de Maubarat 47180 Sainte Bazeille	2,4503	134,77	M. TOPPAN Bruno à Sainte Bazeille	Sainte Bazeille	06/11/23
06/07/23	23140	EARL BRUIT	543 route de Maubarat 47180 Sainte Bazeille	5,3319	304,25	M. TOPPAN Bruno à Sainte Bazeille	Sainte Bazeille	06/11/23
15/07/23	23146	M. COPPI Pascal	« Cabos » 47310 Moirax	79,41	79,41	Mime COPPI Maria et M. COPPI Bruno à Moirax	Moirax Marmont-Pachas Nérac	15/11/23
17/07/23	23147	M. VANSTEENKISTE Laurent	2243 route d'Antioque 47130 Bruch	0,8711	0,87	M. et Mme VANSTEENKISTE à Bruch	Bruch	17/11/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
24/07/23	23149	M. COPPI Pascal	« Cabos » 47310 Moirax	35,4005	35,4	M. CABIAC Jean-Paul à Moirax Mme MASNIERE Anne-Marie à Bruch M. CABIAC Patrice à Romegoux	Moirax	24/11/23
28/07/23	23150	SCE DU DOMAINE DES COUMATS	« Flouriet » 32800 Eauze	60,7154	60,72	GFA DES COUMATS à Eauze	Sos Saint Pé Saint Simon	28/11/23
29/07/23	23151	Mme REYSS Alice	157 chemin de l'orme 47120 Saint Jean de Duras	1,0481	1,05	Mme REYSS Charlotte à Draveil	Saint Jean de Duras	29/11/23
03/08/23	075202303236254	SCEA DE LA VALLEE DU DROPT	« Bayonne » 47210 Villéral	28,1223	28,12	M. MARTIN Jean-Claude à Cavarac	Bournel Cavarac	03/12/23
08/08/23	23155	EARL VERZENI	705 chemin du menton 47170 Ste Maure de Peyriac	9,5527	9,55	M. VERZENI Anthony à Ste Maure de Peyriac	Ste Maure de Peyriac	08/12/23
09/08/23	23157	HECQUET Janine	789 route de Rodié 47370 Courbiac	55,1618	55,16	M. et Mme HECQUET à Courbiac	Courbiac	09/12/23
13/08/23	075202306097672	DUCASSE Damien	331 route du bois de Caillau 47400 Grateloup St Gayrand	7,6131	7,61	LAFARGE GRANULATS à Issy-Les-Moulineaux	Lagruère	13/12/23
14/08/23	23160	EARL SOTHEO	« Jean de Louis » 47400 Tonneins	4,983	4,98	Mme JOLY Arlette à Granges sur Lot	Grateloup St Gayrand	14/12/23
17/08/23	23163	EARL DE BAYSSAC	« Bayssac » 47340 Cassignas	28,4454	28,45	Mme HUC Denise à Monbalen Mme HUC Brigitte à Toulouse Mme HUC-DOMERC Corine à Monbalen	Monbalen St Antoine de Ficalba	17/12/23
29/08/23	075202308278807	DUCASSE Damien	331 route du bois de Caillau 47400 Grateloup St Gayrand	5,8	5,8	Mme BALDAZZINI Ginette à Varès	Varès	29/12/23

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-25-00009

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 64 - 4eme trimestre 23



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Chevalier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDTM des Pyrénées Atlantiques,

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département des Pyrénées Atlantiques sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDTM des Pyrénées Atlantiques.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet du département des Pyrénées Atlantiques et le directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 25 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Bordeaux**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Bordeaux**

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 4eme trimestre 2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaires	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
01/06/23	2023-289	GAEC LINDUS	Urepel	20 ha 07		MARTINEZ Marie-Thérèse	Urepel	01/10/23
01/06/23	2023-291	CHORHO Christelle	Sauguis Saint Etienne	21 ha 23		CHORHO Jacques, CAPDEVIELLE Renaud	Ossas Suhare Sauguis Saint Etienne	01/10/23
02/06/23	2023-290	GAEC GIROUNE	Arette	8 ha 92		SUBERCAZE LAUDE Claudine	Arette et Larne	02/10/23
05/06/23	2023-292	RODRIGUEZ Aïmar	Ibassou	0 ha 10		HOC Romain	Sallespisse	05/10/23
06/06/23	2023-296	EARL ERREGUELU	Helette	16 ha 50		TIPY Gracy	Hasparren	06/10/23
07/06/23	2023-284	EARL DUPOUY	Doazon	7 ha 66		LABORDE Jeanne	Laq Audefos	07/10/23
08/06/23	2023-297	CAMSUSOU François	Prechacq Navarrenx	51 ha 59		CARASSOU Jean-Pierre CARASSOU Laurent PUYOO Ferdinand PUYOO Philippe LABORDE Gérard LARSEN Etienne PUYOO Philippe	Lay Lamidou Luçq de Béarn Préchaq Navarrenx	08/10/23
09/06/23	2023-298	GAEC NOUQUE	Larne en Baretous	9 ha 56		SUBERCAZE LAUDE Claudine	Aramits	09/10/23
12/06/23	2023-299	GAEC CANTOUNET	Bruges Capbis Mifaget	3 ha		GONZALEZ Mariamte	Lys	12/10/23
12/06/23	2023-300	EARL SEGUET PEY	Saint-Armou	7 ha 90		PAYRI CHINANO Serge	Saint-Armou	12/10/23
12/06/23	2023-301	SUSBIELLE Pascale	Blairitz	18 ha		Indivision SUSBIELLE	Sault de Navailles	12/10/23
14/06/23	2023-302	VALLERO Laurent	Casteipugon	36 ha 95		Consorts VIAU GFA DES VALLEES VIAU Françoise ESTOURNES Dominique	Casteipugon	14/10/23
15/06/23	2023-308	EARL TAUZIN FRERES	Orion	35 ha 24		AYCAGUER Henri	Burgaronne Orion	15/10/23
16/06/23	2023-305	EARL BOURDALAT	Arthez de Béarn	4 ha 22		MICHELET Guy	Arthez de Béarn	16/10/23
20/06/23	2023-306	GAEC DARTAQUA	Uhart Mixe	8 ha 17		ETCHEVERRY Christophe ETCHEVERRY Henriette	Orsanco	20/10/23
22/06/23	2023-309	BIADOS Jérôme	Bardos	3 ha 33		BIADOS Jérôme et Sandrine	Bardos	22/10/23
27/06/23	2023-311	LAFFITTE Gilles	Lahourcade	13 ha 18		LAFFITTE Jean	Lahourcade Monein Parbayse Pardies	27/10/23
28/06/23	2023-312	TRABESSE Amandine	Pontacq	47 ha 94		DESTEPHEN Germaine VILALTA Frédéric BARDAT Pierre NOGUES Annie MIEUSSENS Jean-Marc NICOLAU Gisèle TRABESSE Daniel DESTEPHEN Jean LAHORE Jean-Marc MEUNIER Béatrice VILALTA Nathalie	Lombia Pontacq Saubole	28/10/23
30/06/23	2023-313	SCEA BAPTISTE LUJEAN	Andoins	61 ha 31		COURADES-JAÏMES Fabienne JAÏMES Daniel SCI HAUDEBAT PERETTI Gaelle Celia XICLUNA Pierre Roger	Andoins Lembeye Peyrelongue-Abos Saint-Jammes Samsons-Lion	31/10/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaires	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
03/07/23	2023-315	EARL DU TAUZIET	Mazerolles	64 ha 80	102 ha	BASTOURE Jean-Luc EARL MAMISELE	Hagetaubin Villeneuve	03/11/23
04/07/23	2023-320	EARL TROUILH	Mont	4 ha 85		LAMAISON Pierre LACOSTE Maïté	Mont	04/11/23
04/07/23	2023-322	MARGAUX Lalaude	Malaussanne	81 ha 84		Succession CASSOULET Alexis BROUCA René JOANCHICOY Mylene LALAUDE Joël COSSOU Hubert	Auga Malaussanne Viven	04/11/23
06/07/23	2023-323	GAEC AU FIL DU SAISON	Gestas	18 ha 06		Mme BORDENAVE Georgette M. LOUSTALET Henri GAEC AU FIL DU SAISON	Gestas	06/11/23
08/08/23	2023-337	SCEA PARDISIENNE	Pardies	13 ha 24		SCI Casier Mauheid CAZAURANCO Patrick PICARD Régine	Abos	08/12/23
08/08/23	2023-338	SCEA PARDISIENNE	Pardies	38 ha 56		CAMET Jean-Bernard CAMET Denise	Lahourcade Maslaoq Monrein	08/12/23
10/08/23	2023-339	GAEC ARNAUBAIGT	Lahontan	1 ha 66	15 ha 27	HUSTAX Gaëtan HUSTAX Noël	Lahontan	10/12/23
10/07/23	2023-325	YANCI Nicolas	Urcuit	21 ha 77		OSPITAL Jean-Bernard	Brisous	10/11/23
18/07/23	2023-314	EARL LURO	Saint Palais	13 ha 65		TELLAGORRY Jean-Baptiste LABORDE Arnaud	Behasque-Lapiste Saint-Palais	18/11/23
19/07/23	2023-328	HOURCAU Guillaume	Bosdarros	16 ha 56	27 ha 14	HOURCAU Jean-Michel	Bosdarros	19/11/23
19/07/23	2023-329	LATISNERE Nicolas	Riupeyrous	17 ha 38		LATISNERE Janny Françoise et Robert	Riupeyrous Saint Laurent Bretagne	19/11/23
26/07/23	2023-330	POEYDARRIEU Samuel	Bonnut	53 ha 57		BOUZOM Denise POEYDARRIEU Paulette LARREGNESTE Jean-Claude POEYDARRIEU Jean-Michel POEYDARRIEU Christian	Bonnut	26/11/23
27/07/23	2023-331	LABORDE Amandine	Audaux	77 ha 17		LABORDE Charlette	Audaux, Bugnain Castebon	27/11/23
31/07/23	2023-367	DUGUINE Ximun	Hasparren	3 ha 65		GARAT Paula	Hasparren	30/11/23
15/08/23	2023-334	OYHARCABAL Patricia	Saint Martin d'Arberoue	31 ha 93		OYHARCABAL Pierre	Meharin Saint Esteben Saint Martin Arberoue	15/12/23
16/08/23	2023-340	IZAAC Sylvain	Labatmale	10 ha 66		IZAAC Christine, IZAAC Sylvain, FEUGAS Renée, IZAAC Francis	Labatmale Pontaoq Saint Vincent	16/12/23
16/08/23	2023-341	LOSTE BORDENAVE Virginie	Ouilion	22 ha 87		LOSTE BORDENAVE Irene, LOSTE BORDENAVE Gérard, LOSTE BORDENAVE Elise	Espechede Ouilion	16/12/23
21/08/23	2023-343	GAEC BORDACHAR	Sainte Engrace	18 ha 05		MERCAPIDE Jean-Pierre	Sainte Engrace	21/12/23
22/08/23	2023-344	BEDAT Laure	Ainharp	19 ha 35		HEGOBURU Jean-Martin	Ainharp	22/12/23
22/08/23	2023-346	GAEC ELGAREKIN	Saint-Michel	19 ha 38		NEGUELOUA Emile	Saint Michel	22/12/23
22/08/23	2023-347	EYHERABIDE Christophe	Espelette	14 ha 28		EYHERABIDE Jean-Claude et Marie-Jeanne	Espelette	22/12/23
22/08/23	2023-348	EYHERABIDE Frédéric	Espelette	4 ha 71		EYHERABIDE Jean-Claude et Marie-Jeanne	Espelette	22/12/23
23/08/23	2023-349	GAEC LA FOUGERE	Aramits	9 ha 56		SUBERCAZE LAUDE Claudine	Aramits	23/12/23
24/08/23	2023-351	HESPEL Valentin	Arette	1 ha 50		SANSOT LAGAYETTE Madeleine	Arette	24/12/23
25/08/23	2023-352	GAEC SALET	Arette	9 ha 81		SUBERCAZE LAUDE Claudine	Aramits Arette Lanne en Baretous	25/12/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaires	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
28/08/23	2023-355	FOURTUNE Philippe	Montaner	18 ha 25		Indivision FORTUNE, PERES Marie-Christine, FORTUNE Marie-Jeanne	Montaner Ponson Debat Pouts	28/12/23
29/08/23	2023-356	GAEC AU FIL DU SAISON	Gestas	1 ha 71		LAGARONNE Damien	Gestas	29/12/23
30/08/23	2023-358	MALECHAA Maylis	Ponson Dessus	6 ha 30		MALECHAA Michel, MALECHAA TINET MOULIE Christiane, TINET MOULIE Jean-Marc	Momy et Ponson-Dessus	30/12/23
30/08/23	2023-359	LASCUBE Sébastien	Saint Jean de Luz	8 ha 49		LASCUBE Denise	Saint Jean de Luz	30/12/23
30/08/23	2023-360	GRIMY Rida	Astis	2 ha 02		GRIMY Rida	Andoins	30/12/23

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-25-00010

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 79 - 4eme trimestre 23



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDT des Deux Sèvres,

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de Deux-Sèvres récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDT concernée.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet des Deux Sèvres et le directeur départemental des territoires des Deux Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 25 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 4eme trimestre 2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
01/06/2023		GAEC les Deux Rivières	46, les Touches 79250 Nueil les Aubiers	14,49	14,49	M. BERNARD Pierre 70, la Lande de Rorthais 79700 Mauléon, M. BERNARD Laurent 44, rue Buissonnière Rorthais 79700 Mauléon	Mauléon (Rorthais)	01/10/2023
01/06/2023		DES DORIDES Estelle	Marsay 79100 Thouars	25,10	25,10	M. DES DORIDES Pierre 6 bis, rue de la Belle Feuille 92100 Boulogne, M. DES DORIDES Christophe 18, rue Lehot 92600 Asnières, Mme DES DORIDES Estelle Marsais 79100 Thouars, M. DES DORIDES Emmanuel 4, rue du Terre 92073 Suresnes, M. DES DORIDES Vianny 48 bis, avenue Henri Bergson 92380 Garches M. DES DORIDES Gaétan 8, allée sous le vent 92500 Ruell Malmaison	Thouars (Missé) Plaine et Vallées (Maulais)	01/10/2023
02/06/2023		UILLEMIN Denis	La Sorinière 79250 Nueil les Aubiers	181,03	181,03	M. GUILLEMIN Denis La Sorinière 79250 Nueil les Aubiers, G.F.A. les Noisetiers La Sorinière 79250 Nueil les Aubiers, Mme GUILLEMIN Ginette La Sorinière 79250 Nueil les Aubiers, M. DOUEZY Jean-Yves la Vergnate Sorin 79250 Nueil les Aubiers, M. GUILLEMIN Jacques 16, rue des Sources 79250 Nueil les Aubiers, Mme KLING Marie-France Rue du Tivoly 79250 Nueil les Aubiers	Brétignolles Nueil les Aubiers (Nueil sur Argent, Les Aubiers)	02/10/2023
02/06/2023		UILLEMIN Denis	La Sorinière 79250 Nueil les Aubiers	181,03	181,03	M. GUILLEMIN Denis La Sorinière 79250 Nueil les Aubiers, G.F.A. les Noisetiers La Sorinière 79250 Nueil les Aubiers, Mme GUILLEMIN Ginette La Sorinière 79250 Nueil les Aubiers, M. DOUEZY Jean-Yves la Vergnate Sorin 79250 Nueil les Aubiers, M. GUILLEMIN Jacques 16, rue des Sources 79250 Nueil les Aubiers, Mme KLING Marie-France Rue du Tivoly 79250 Nueil les Aubiers	Brétignolles, Nueil les Aubiers (Nueil sur Argent, Les Aubiers)	02/10/2023
02/06/2023		GAEC Les Bois de Biard	24, route du Champ Fleuri Biard 79330 Glenay	1,63	1,63	M. MIMAUULT Johann 2, rue des Lys 79330 Glenay, M. MIMAUULT Brice 4, impasse des Pervenches 79330 Glenay	Boussais	02/10/2023
02/06/2023		GAEC Les Bois de Biard	24, route du Champ Fleuri Biard 79330 Glenay	0,61	0,61	M. MIMAUULT Johann 2, rue des Lys 79330 Glenay, M. MIMAUULT Brice 4, impasse des Pervenches 79330 Glenay	Boussais	02/10/2023
05/06/2023		GAEC les Deux Rivières	46, les Touches 79250 Nueil les Aubiers	0,76	0,76	M. BARBOT Christian 70 l'Epinais Rorthais 79700 Mauléon	Mauléon (Rorthais)	05/10/2023
05/06/2023		DUBIN Didier	Beausejour 79450 Féney	3,87	3,87	Mme CHARVY Françoise 11, rue Jean Giraudoux 79000 Niort	Féney	05/10/2023
09/06/2023		GUERINEAU Thierry	41, rue de la Grigandière Saint Jouin de Marnes 79600 Plaine et Vallées	12,96	12,96	Mme et M. RIVIERE Danielle et Francis 21, rue des Landes 86000 Poitiers, M. RIVIERE Pascal 5, rue des Entrepreneurs 86180 Buxerolles	Plaine et Vallées (Saint Jouin de Marnes)	09/10/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
09/06/2023		BOUVIER Gaël	5, rue des Combes la Villatte 79120 Rom	130,06	130,06	Mme et M. MORISSET Christiane et Gilles 3, Issais 79120 Rom	Rom, Messé	09/10/2023
12/06/2023		SCEA du Fouettant	19, chemin du Fouettan 79220 Sainte Ouenne	3,24	3,24	Indivision BARATON 19, route de Mauléon 79160 Couonges sur l'Auitze, M. NAUDON Jean-Marie 41, chemin de la Pierredière 79220 Ste Ouenne	Champdeniers (Champeaux), Sainte Ouenne	12/10/2023
12/06/2023		FUZEAU Guillaume	L'Audouinière 79380 Moncoustant sur Sèvre	8,48	8,48	M. CAILLAUD Camille 16, Bois Basset 79440 Courlay, Mme POUJPARD Minique 5, chemin de la Chapelle 79140 Cenizay	Courlay	12/10/2023
12/06/2023		EARL Revialis	La Simonnière 79240 Largeasse	13,09	13,09	Mme et M. PIGNON Didier 4, Adzar 79450 St Aubin le Cloud	Vernoux en Gâtine	12/10/2023
12/06/2023		SCEA Passebon	le Grand Chambord 79310 Verruyes	81,98	81,98	Mme PASSEBON Marie EPHAD Résidence les deux Châteaux 15, rue du Chemin des Chauvées 79310 St Pardoux-Soutiers, M. MASSE Guy Rue de l'Etang 79310 Verruyes, M. SABOUREAU Alain la Millancherie 79310 Verruyes, M. SABOUREAU Laurent 31, rue Château Gaillard 79310 Verruyes, M. DABUIS Jean-Louis le Cellier 79310 Verruyes, M. BERTHONNEAU Raymond La Grande Soutière 79310 Mazière en Gâtine, Mme GAUTHIER Marie-Christine 26, rue Jean Baptiste Auffray 44360 St Etienne de Montluc, M. BABIN Maurice La Millancherie 79310 Verruyes, Mme BOURDIN Jacqueline 45, voie Romaine 86130 Beaumont St Cyr, M. CLUZEAU Raoul 4, rue du Plessis 79200 Le Tallud, Indivision Passebon M. PASSEBON Etienne Le Grand Chambord 79310 Verruyes, Indivision GOUDEAU Mme COUPPE Marie-Josephe Marcilly 79310 Verruyes	Verruyes	12/10/2023
13/06/2023		GRASSET Guillaume	Les Grandes Maisons 79340 Ménigoute	3,01	3,01	M. et Mme GRASSET Jean-Luc et Martine La Ménagerie 79340 Ménigoute	Les Chateaux (Coutières)	13/10/2023
13/06/2023		EARL La Boissarde	La Garde - 3, chemin des Noues 79170 Brieuil sur Chizé	43,85	43,85	M. PICARD Alain 2, chemin du Village - le Petit Genouillé 79170 Brieuil sur Chizé, M. PICARD Olivier 11, allée des Erables 86170 Champigny en Rochereau	Brieuil sur Chizé Secondigné sur Belle Villevillet Villiers sur Chizé	13/10/2023
13/06/2023		EARL La Boissarde	La Garde - 3, chemin des Noues 79170 Brieuil sur Chizé	4,97	4,97	Mme et M. CLERC Nicole et Dominique 206, rue Tout y Faut 79460 Magné	Secondigné sur Belle	13/10/2023
14/06/2023		EARL RIVET	1, le Bois Savary - Noirterre 79300 Bressuire	60,29	60,29	M. BLAIS Patrick 1 La Taconnière Noirterre 79300 Bressuire M. BERNARD Eric Etang de La Madoire 79300 Bressuire	Bressuire (Noirterre)	14/10/2023
14/06/2023		RIVET Allan	1, le Bois Savary - Noirterre 79300 Bressuire	60,29	60,29	M. BLAIS Patrick 1 La Taconnière Noirterre 79300 Bressuire M. BERNARD Eric Etang de La Madoire 79300 Bressuire	Bressuire (Noirterre)	14/10/2023
14/06/2023		DAVID Frédéric	2, le Nesdes 79340 Vaslès	22,41	22,41	Mme GAUFFRETEAU Andrée 74 rue Girardière 49300 Cholet	Vaslès	14/10/2023
14/06/2023		BRIN Etienne	17 rue de l'Eglise 79390 Doux	15,22	20,04	M. BRIN Francis 14 rue du Moncelay 79390 Doux	Doux	14/10/2023
15/06/2023		SCEA La Barre	2 chemin des Treilles 79390 Thenezay	108,85	108,85	M. BRAULT Florent 6 chemin de La Vallée 79390 Thenezay GFA de La Colinière La Colinière 86190 Latillé	Pressigny Thenezay Latillé (86)	15/10/2023
19/06/2023		EARL Thomas NAUDON	Pisse Piron 79220 Champdeniers Saint Denis	10,56	83,94	M. VELLON Daniel Pisse Piron 79220 Champdeniers, Bernard, Mme MARUCELLI Henviette 12, rue de l'Océan 85560 Le Champdeniers Commune de Champdeniers 30 grande rue 79220 Champdeniers	Champdeniers	19/10/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
19/06/2023		EARL Virblais	La Gaconnière 79380 Saint-Jouin de Milly	5,33	5,33	Mme FORESTIER Françoise 4, Aulnay 79380 La Forêt sur Sèvre	La Forêt sur Sèvre	19/10/2023
19/06/2023		GAEC La Seguinère	1, La Séguinière 79150 Fenery	81,91	81,91	M. DE BOULNY Henri Le Theil 79450 St Aubin Le Cloud M. GARDAIS Cédric La Séguinière 79450 Fenery M. BILLAUD Jean La Séguinière 79450 Fenery M. POTIRON Jean-Louis 32 rue de La Parantière 79430 La Chapelle St Laurent M. LUSSET Dominique 11 rue des Ecoles 79450 St Aubin le Cloud	Saint-Aubin le Cloud Fenery Amailloux	19/10/2023
19/06/2023		GAEC La Seguinère	1, La Séguinière 79150 Fenery	123,84	123,84	M. COUDREAU Paul Les Basses Ratières 79450 Fenery Mme BABIN Chantal 58 rue de La Gare 79000 Niort	Saint-Aubin le Cloud Fenery Amailloux	19/10/2023
21/06/2023		EARL le Petit Noyer	53, rue de la Chevallerie – Oulmes 85420 Rives d'Aulise	5,79	5,79	Mme COIRIER Hélieth 1, rue de la Maison Neuve 85440 Rives d'Aulise, Mme COUGNE Madelaine 51, route de la Maison Neuve 85440 Rives d'Aulise	Saint Pompain	21/10/2023
21/06/2023		SCEA Galivo	La Chaignerotte 79390 Thenezay	17,82	17,82	Mme et M. CLEMENT Patricia et Bruno 9, rue des Terrières 79200 Pompaire, M. GUITTON Christian 19, rue des Horreaux 79390 Thenezay Mme et M. GUITTON Mauricette et Jean 19, rue des Horreaux 79390 Thenezay	Aubigny Thenezay	21/10/2023
23/06/2023		EARL de Monteneau	8, impasse de la Brousserie 79150 Piliboux	13,29	13,29	M. CLUZEAU Jean-Paul 23, rue des Sablières 79190 Limalonges	Limalonges	23/10/2023
26/06/2023		BALLON Christophe	5, le puy d'anché 79190 Sauzé-Vaussais	9,73	9,73	M. CLUZEAU Jean-Paul 23, rue des Sablières 79190 Limalonges	Limalonges Sauzé-Vaussais	26/10/2023
26/06/2023		EARL Boutin Aumonier	6, rue de l'Épinée 79170 Vernoux sur Boutonne	102,49	102,49	M. PETIT Paul 4 rue de Brioux 79000 Niort, M. PETIT Jean 4 impasse Trois Pas 79370 Périgné, M. BOUTIN Gaétan 4 rue de l'Épinée 79170 Vernoux-sur-Boutonne, Mme JUNIN Nathalie 3 rue du Château Vieux 33710 Bourg-sur-Gironde, M. GEOFFROY Robert route de Coulonges 79170 Brioux-sur-Boutonne, SELARL CARTIER-GUILLOTEAU et GAUFICHON (succession de Mme DUPIN Madeleine) 36 rue de Niort 79230 Prahecq, M. BOUTIN Bernard 6 rue de l'Épinée 79170 Vernoux-sur-Boutonne, M. FRAPPE Jean-Michel Place Prieuré 79370 Saint-Médard, M ^e FLEURY Delphine, LMBS NOTAIRES (succession de Mme TANGE GENEVIEVE) 1 rue des Remparts BP60021 79500 Melle, Mme LACOMBE Frédérique 4 rue Nicolas Sably 79000 Niort	Vernoux-sur-Boutonne Périgné Brioux-sur-Boutonne	26/10/2023
26/06/2023		EARL Boutin Aumonier	6, rue de l'Épinée 79170 Vernoux sur Boutonne	29,69	29,69	M. GRELET Jean-Pierre 4 Choler 79170 Vernoux-sur-Boutonne, M. RAGUENAU T Thierry 4 impasse de Chateaulin 44000 Nantes	Vernoux-sur-Boutonne Périgné Brioux-sur-Boutonne	26/10/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
26/06/2023		RENAULT Janique	Le Pinier 79310 Verruyes	36,22	36,22	Mme BOURDIN Yvette La Guimaudière 79310 Verruyes, M. BOURDIN Patrice 2, rue de la Voie Romaine 79310 Verruyes, Mme BARON Nadia la Grange Péroger, 79400 Augé, Mme BOURDIN Véronique La Guimaudière 79310 Verruyes, Mme et M. RENAULT Janique et Serge Le Pinier 79310 Verruyes, M. SABOUREAU Gérard La Mioterie 79310 Verruyes, M. BOURDIN Jean-Noël la Basse Bourrellière 79310 Verruyes	Verruyes	26/10/2023
27/06/2023		EARL Metreau	1, rue des Tisserands Borcq sur Airvault 79600 Airvault	5,05	5,05	Mme JOINEAU Monique Maria 3, rue des Tisserands Borcq sur Airvault 79600 Airvault, Mme DUBOIS Christine 8, allée du Pré du Chêne 74940 Ancey le Vieux, M. AYRAULT Patrice 35, rue de la Boisinière 35530 Servon sur Viaine, Mme AYRAULT Pierrette 5, rue Grande Coeille 79100 St Jean de Thouars	Plaine et Vallées (St Jouin de Marnes) Marnes Airvault (Borcq sur Airvault) Assais les Jumeaux (Assais)	27/10/2023
29/06/2023		EARL Bruneau Martin	Les Renaudières 79150 Genneton	11,72	11,72	Mme et M. CHATRI Patricia et Yannick Chamboureuil 79150 Genneton	Genneton	29/10/2023
03/07/2023		GAEC le Haut Ulcot	Le Haut Ulcot 79150 Argentonnay	41,62	41,62	Mme et M. CHATRI Patricia et Yannick Chamboureuil 79150 Genneton	Genneton	03/11/2023
03/07/2023		GAEC la Parthenaise	2, le Puits 79200 Saint-Germain-de-Longue-Chaume	13,44	13,44	Mme MORIN Marcelle 7, vieilliefond 79200 St Germain de Longue Chaume	St Germain de Longue Chaume	03/11/2023
05/07/2023		GORIN Séverine	2, vallée des Desmoulines Veluché 79600 Assais-les-Jumeaux	12,44	12,44	Mme GORIN Séverine 2, vallée de Desmoulines Veluché 79600 Assais les Jumeaux, Mme et M. GORIN Madeleine et Didier 2, rue de la Folle 79600 Airvault	Amailloux, Lagon	05/11/2023
06/07/2023		BRUNEAU Julien	3, l'Egonnière – Terves 79300 Bressuire	120,27	149,07	M. BRUNEAU Michel La Vigneraie – Terves 79300 Bressuire, M. CADU Jacques 7, la Braudière – Terves 79300 Bressuire, Indivision CADU BENESTREAU 7, la Braudière – Terves 79300 Bressuire, M. GINGEAU Bernard La Coussaie – Terves 79300 Bressuire, M. BRUNEAU Julien 3, l'Egonnière – Terves 79300 Bressuire, Scea Bruneau La Vigneraie – Terves 79300 Bressuire, M. MAROLLEAU André 3, rue Ernest Pérochon 79400 Courlay, M. LIEVRE Jacques 68, rue de la Chanterie 86000 Poitiers, Mme RIVARD GINGREAU Colette Le Dravir Comporté 86400 Saint Macoux, M. NOMBALAY Robert Bois Guillot – Terves 79300 Bressuire, M. COURILLEAU François La Toutaire – Terves 79300 Bressuire, Mme SOETENS Jeanne Rue de la Coussaie – Terves 79300 Bressuire, Mme ZEOUKY Belka La Braudière – Terves 79300 Bressuire, M. CRONIN Steevart La Braudière – Terves 79300 Bressuire, SCEA Porcs de la Vigneraie	Bressuire (Terves)	06/11/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
06/07/2023		GAEC Guerneau	2, impasse des Vergnates 79430 La Chapelle-Saint-Laurent	12,63	12,63	M. DAVID Philippe 12, route de la Fremetière 79430 La Chapelle St Laurent, Mme CATHELINEAU Liliane La Fremetière 79430 La Chapelle St Laurent, M. POTIRON Jean-Louis 32, route de la Parentière 79430 La Chapelle St Laurent, Mme GERMAIN Marie Reine 27 bis, rue de la Vendée Moncoutant 79320 Moncoutant sur Sèvre, M. BISLEAU Daniel 23, rue des Lavandière 79430 La Chapelle St Laurent	La Chapelle Saint Laurent	06/11/2023
06/07/2023		EARL Les Frênes	Les Frênes 79600 Louin	5,71	5,71	M. GAILLARD Jean 4 Puyleron 79200 Gourgé	Maisonnières	06/11/2023
06/07/2023		SKALLI Kenza	10, route de la Babinière 79130 Azay-sur-Thouet	8,56	8,56	SKALLI BRETTON Kenza et Frédéric BRETTON 10, route de la Babinière 79130 Azay sur Thouet	Azay sur Thouet	06/11/2023
06/07/2023		JOUBERT Corentin	4, rue du Roc 79100 Saint-Jacques-de-Thouars	32,32	32,32	Mme GUERRY Christine 6 route des Tilleuls 79290 St Martin de Sanzay Indivision Fradon-Guery : M. FRADON Marc 28 Villard 77760 Nanteau sur essonne Mme SANSON Emmanuelle 58 chemin des Niacoulis 97400 St François Mme GUERRY Léa 9 rue des carpeaux 75018 Paris	Argenton l'Église Louzy Saint Martin de Sanzay Sainte Verge	06/11/2023
07/07/2023		EARL RT Buisson	Chemin du Buisson Garreau 79390 Thénezay	7,98	7,98	Mme et M. CLEMENT Patricia et Bruno 9, rue des Terrières 79200 Pompaire, Mme CLEMENT COUSIN Jeanne Marie 3, rue du Puy Grimaud 86190 Quinçay, Mme CLEMENT Jeanine représentée par M. CLEMENT Bruno 9, rue des Terrières 79200 Pompaire	Thénezay	07/11/2023
07/07/2023		SCEA la Gicome	1, rue de la Gicorne - La Moinie 79390 Thénezay	8,45	8,45	Mme et M. CLEMENT Patricia et Bruno 9, rue des Terrières 79200 Pompaire, Mme CLEMENT COUSIN Jeanne Marie 3, rue du Puy Grimaud 86190 Quinçay, Mme CLEMENT Jeanine représentée par M. CLEMENT Bruno 9, rue des Terrières 79200 Pompaire	Thénezay	07/11/2023
07/07/2023		EARL la Grande Forest	1, la Grande Forêt 79390 Thénezay	10,03	10,03	M. GRASSIN Christian 3, La Mothe Bureau 86170 Maisonneuve, M. CLEMENT Bruno 9, rue des Terrières 79200 Pompaire, Mme CLEMENT COUSIN Jeanne Marie 3, rue du Puy Grimaud 86 190 Quinçay, Mme CLEMENT Jeanine représentée par M. CLEMENT Bruno 9, rue des Terrières 79200 Pompaire	Thénezay	07/11/2023
07/07/2023		EARL la Grande Forest	1, la Grande Forêt 79390 Thénezay	0,49	0,49	Mme BOYER Isabelle 65 bis, rue de la Hounière 79100 St Jean de Thouars, Mme BOYER Jacqueline 3, Brassay 79990 Thénezay	Thénezay	07/11/2023
10/07/2023		SCEA CECO	1, Le Pin 79350 Clessé	104,28	104,28	M. et Mme BLANCHARD Dominique et Carine 2, Le Pin Clessé, 79350 Clessé, Mme AURIU Maryse 20, rue du Général De Gaulle 86330 La Grimaudière, M. MAUPOINT Gilbert La Couaillière 79350 Clessé, M. BONNET Roland La Cigogne 79430 La Chapelle St Laurent, SCI Champ Chetif M. MIGNET Olivier Le Logis de La Rallièrè 85600 La Boissière de Montaigu	Clessé La Chapelle St Laurent	10/11/2023
10/07/2023		GAEC LE SOUCI	Le Souci 79800 Soudan	2,6	2,6	M. NOEL Baptiste Le Souci 79800 Soudan, Communauté de Commune Haut Val de Sèvre 7, bd de La Trouillette 79400 St Maixent l'Ecole	Soudan	10/11/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
10/07/2023		SCEA DE LA BINACHERIE	50, Grande Rue 79190 Sauzé-Vaussais	85,51	85,51	Communauté de communes Mellois 2, place de Strasbourg 79500 Melle, Mme GAUVIN Ginette 2, rue du Sillon Pannesac 79190 Limalonges, M. DEBENEST Alain 9, rue du Pré Surraud La Binacherie 79190 Limalonges, Mme PERRUCA Pascale 3, chemin du Marchais 79170 Périgné, Mme FOUET Françoise 2, rue des Taillis 79190 Limalonges, Mme DEBENEST Nicole 9, rue du Pré Surraud La Binacherie 79190 Limalonges, Mme DESFORGES Gisèle 8, rue du Pré Surraud La Binacherie 79190 Limalonges, M. TAFFORIN Jean-Michel 1, La Maingotière 86400 St Macoux	Limalonges	10/11/2023
11/07/2023		GRELIER Stéphane	10, La Maison Neuve 85490 Benet	56,43	56,43	M. GRELIER Pascal 10, La Maison Neuve 85490 Benet, Mme COUTURIER Annette par Maître Rondeau notaire 55, rue de La Gare 85490 Benet M. ROUSSEAU Claude Usseau 79210 Val Du Mignon Mme COUILLAUD Colette 190, route de St Symphorien 79000 Niort, M. FALLOURD Henri route de Niort 85490 Benet, Mme GATINEAU Paullette Le Quaireux 79500 St Leger de la Martinière M. GUILBAUD Thierry et Simone 13, rue du Chemin Vieux 85490 Benet M. MANCENY Claude 115, rue du Tapis Vert 79510 Coulon, M. MAURILLAS Michel 107, rue du Port de Mauricq 85490 Benet, Mme PATARIN Marie Joseph 56, rue de Mervent 85490 Benet M. PIRON Olivier 39, rue de La gare 85490 Benet M. PELLETIER Jacky 8, avenue Salvador Allende 79000 Niort Mme GAILLARD Micheline 20, rue Georges Melies 79000 Niort, M. GIRARDEAU Jean Le Bourg 85490 Benet, Mme et M. MATHE Arlette et Claude 53, quai Maurice Metayer 79000 Niort	Saint Rémy Coulon	11/11/2023
13/07/2023		EARL Maison Sansault	3, route des Crosses – Libardon 79190 Clussais-la-Pommerate	17,66	17,66	Mme LHOUMEAU Françoise 31 B, chemin des Rocailles 30400 Villeneuve Les Avignon, M. SANSOULT Camille 4, mail des Charmilles aptpt 19 10000 Troyes, M. SANSOULT Dominique 31 bis, avenue de La Trillade bât D aptpt 49 84000 Avignon	Clussais La Pommerate	13/11/2023

Feuille1

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
13/07/2023		EARL Biteau-Ollereau	16, rue de La Garenne 79270 Frontenay-Rohan-Rohan	195,35	195,35	M. BITEAU Jean-François 16, rue de La Garenne 79270 Frontenay Rohan Rohan, M. TOUVRON Charité rue de La Mairie 79270 La Rochenard, M. BITEAU Thomas 9, La Grande Grange 79270 Frontenay Rohan Rohan, Mme CHARLES Mauricette 2, rue de l'Aule 21410 Fleury sur Ouche, M. BITEAU Victor 16A, rue de La Garenne 79270 Frontenay Rohan Rohan, SCI BITEAU-OLLEREAU 16, rue de La Garenne 79270 Frontenay Rohan Rohan, M. SANS Bernard 25, rue de La Chamerie 79230 Fors, M. GROLLEAU Dominique 7, La Grande Grange 79270 Frontenay Rohan Rohan	Frontenay Rohan Rohan Epannes La Foye Montjault La Rochenard Val du Mignon (Usseau) Mauzé sur Mignon Prin Deyrançon	13/11/2023
17/07/2023		EARL du Petit Bourg	2, rue de l'Ecole – Thorigné 79370 Aigondigné	13,89	13,89	Indivision COLLIN MICHELIN 11, chemin de La Perche 17700 Surgeres, Mme GRIFFAULT Annie 11 ter, rue du Baron 79190 Sauzé Vauzais, Indivision VACHER 11, chemin du Château Gaillard – Escudois – Thorigné 79370 Aigondigné, M. VACHER André 11, chemin du Château Gaillard – Escudois – Thorigné 79370 Aigondigné	Aigondigné (Thorigné)	17/11/2023
18/07/2023		GEOFFROY Ludovic	6, rue des Marronniers – La Perolonnerie 79120 Rom	23,7	23,7	M. VARENNE Joël La Cuchotière 79120 Rom	Rom	18/11/2023
19/07/2023		EARL LA ROCHE RUFFIN	La Roche Ruffin 79800 Pamproux	54,09	54,09	M. RIGOMMIER Laurent La Libortière 79800 Pamproux	Pamproux	19/11/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
21/07/2023		EARL DE BRIEUIL	1, route de la Sèvre Niortaise – Brieuil 79800 Exoudun	2,31	2,31	M. BONMORT Jean-Pierre 31, rue des Brieuils 17570 St Augustin, Mme BONMORT Janine 30, GrandRue 79800 Pamproux	Chey	21/11/2023
21/07/2023		GAEC Lefevre	Le Vier 49560 Cléré-sur-Layon	59,43	59,43	M. GUILLOTEAU Jean-Pierre 1, lieu-dit la Garenne 79290 Cersay Val en Vignes GFA Pelletier Le Chiron 79300 Brieuil Chaussée, Mme BERNARDEAU Solange 12, rue François de Chateaubriand 86180 Buxerolles, M. CHARRUAULT David 5, rue de Beauville 79300 Brieuil Chaussée, M. GAESSLER Jean 10, rue de La Folie 79600 Airvault, M. FONTENEAU Jean 22, chemin des Roches Gilbert – Noirterre 79300 Bressuire, M. FONTENEAU Gilbert 22, chemin des Roches Gilbert – Noirterre 79300 Bressuire	Argentonnay (Ulcof) Val en Vignes (Cersay)	21/11/2023
24/07/2023		PELLETIER Olivia	L'Ouche Neuve 79380 Saint-André-sur-Sèvre	97,23	97,23	M. BOUCHET Claude 14, route de La Garenne – Chez Les Houmeaux 79190 Clussais la Pommeraié, M. PROUST Jean-Yves 9, rue du Château 17540 Angliers	Bressuire (Noirterre) Geay	24/11/2023
24/07/2023		MARCHE Yannick	19, rue des Vergers 79120 Saint-Coutant	9,25	9,25	Mme MICHENOT Madeleine 3, Les Brunetières 79310 St Pardoux Soutiers, M. AUDEBERT Jean-Bernard 10, route des Six Chemins 79310 St Pardoux Soutiers, Mme AUDEBERT Madeleine 15, rue de Chantalouette 79120 Lezay, M. CLISSON Denis EPAD La Ménardière 79310 St Marc La Lande, M. CLISSON Gilles La Marsandière 79310 St Pardoux Soutiers	Clussais La Pommeraié	24/11/2023
25/07/2023		SARRAZIN Alexandre	La Fouquetière 79310 Verruyes	58,16	58,16	Mme HAIRAULT Marylène 20, rue des Granges 79120 Sainte Soline, M. GRIMAULT Gilles 27, rue des Dames des Roches 86000 Poitiers	Saint Pardoux Soutiers	25/11/2023
27/07/2023		EARL Albert Pizon	1, rue du Pigeonnier – Verrines 79120 Rom	21,13	21,13	Mme et M. VANDIER Laurence et Thierry 61, route de la Couture 79200 Viennay	Sainte-Soline	27/11/2023
28/07/2023		EARL Audebrand	4, Les Vaux 79200 Adilly	12,38	12,38	M. BARATON François 4, impasse Chamballon 79800 Pamproux	Adilly	28/11/2023
31/07/2023		BARATON Cédric	1, la Mercerie 79310 Saint-Marc-la-Lande	1,24	1,24	M. BILLON Jacky 10, la Bourdandelière 79240 L'Absie	La Chapelle-Bâton	30/11/2023
31/07/2023		GAEC la Jolimière	La Jolimière 79240 L'Absie	2,25	2,25	Commune de Clussais-la-Pommeraié, 79190 Clussais-la-Pommeraié, Conservatoire d'espaces naturels 44, boulevard Pont Achard 86000 Poitiers, Mme COUÉ Laurence 24, rue des Fours 79190 Clussais-la-Pommeraié, M. COUÉ Bruno 24, rue des Fours 79190 Clussais-la-Pommeraié, M. FOUCHÉ Christophe 10, rue des Tailis – Pannessac 79190 Limalonges, M. FOUCHÉ Etienne 11, route du Château d'Eau 79190 Clussais-la-Pommeraié, M. FOUCHÉ Patrice 5, impasse de la Queue Grelet 79370 Freslines, M. FOUCHÉ Paul 7, rue de la Croix Mouclet 79400 Exireuil, M. SICAUD Noëlle 19, rue des Salles des Fêtes 79230 Vouillé	Vernoux en Gâtine	30/11/2023
31/07/2023		ROBICHON Jordan	9, rue des Vallées de Verdroux 79120 Saint-Coutant	81,7	81,7		Clussais-la-Pommeraié Mairé-Levescault	30/11/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
01/08/2023		GAEC les Petites Roches de Barroux	Les Petites Roches – Noitierre 79300 Bressuire	12,68	12,68	Mme HERBERT Geneviève Retourmay 79600 Marnes, M. CLAVEAU Michel 14, allée de la République 79200 Châtillon sur Thouet	Marnes	01/12/2023
01/08/2023		MARQUOIS Benjamin	15, rue de la Courchauveau – Riblaire 79330 Saint-Varent	7,99	7,99	Mme AUGE Anne-Marie 50, route de Niort – Bouillé 79330 St Varent	Saint Varent	01/12/2023
01/08/2023		BRICOU Aurélien	27, route des Vallées 79370 Celles-sur-Belle	2,42	2,42	Communauté de communes du Mellois 2, place de Strasbourg 79500 Melle	Aigondigné (Mougou)	01/12/2023
02/08/2023		GAEC des Cabris	Bonneuil 45, rue de la Chapelle 79120 Sainte-Soline	17,49	17,49	Mme QUERAUX Anne-Marie (succession de Mme CHARPENTIER Edith) 8, Le Logis de Bouhas 79120 Lezay, M. CHARPENTIER Pierre (succession de Mme CHARPENTIER Edith) 2, rue de Melle 79120 Lezay, M. MARTIN Christian 2, rue Saint Benin Le Cloître BA-APP 58000 Nevers	Sainte-Soline	02/12/2023
02/08/2023		ROUVREAU Sandrine	1, chemin de La Guillonnière 79420 Beaujeu-sous-Parthenay	4,75	4,75	Mme GUITTON Sylvie 5, allée des Naïdes 79310 Mazières en Gâtine	Beaujeu sous Parthenay	02/12/2023
02/08/2023		EARL du Nac	11, route du Nac – St Martin Lès Melle 79500 Melle	6	6	Mme MOINE Soline 40, rue des Fontenelles 79000 Niort	Melle (St Martin Lès Melle)	02/12/2023
02/08/2023		SCEA Fergesault	La Maison Neuve 79350 Amailloux	1,49	1,49	M. BONNET Michel L'Indicateur 79350 Amailloux	Amailloux	02/12/2023
03/08/2023		EARL de la Courtehand	75, rue du Château Gaillard 79360 Granzay-Grppt	9,18	9,18	M. BROUARD Alexandre 20 C, rue de la Gare 79360 Marigny	Beauvoir-sur-Niort Marigny	03/12/2023
07/08/2023		EARL du Nac	11, route du Nac – St Martin Lès Melle 79500 Melle	4,87	4,87	M. SALLÉ Marc Le Maillet – St Martin Lès Melle 79500 Melle Mme SALLÉ Dany 3, impasse de La Fontaine Viré 79370 Celles sur Belle	Melle (St Martin Lès Melle) Celles sur Belle	07/12/2023
09/08/2023		SCEA de La Loge	37, route de Prahecq – Triou 79370 Aigondigné	2,15	2,15	Mme DENIS Marylène 25, route de Prahecq Triou – Mougou 79370 Aigondigné	Aigondigné (Mougou)	09/12/2023
11/08/2023		EARL la Pommeraie	8, la Pommeraie 79150 Saint- Maurice-Étusson	25,34	25,34	M. GROLLEAU Bernard 10, rue de Tivoly 79250 Nueil les Aubiers M. COULONNIER Jacques 38, l'Aubourgère 79250 Nueil les Aubiers, Indivision. COULONNIER 38, l'Aubourgère 79250 Nueil les Aubiers	Nueil les Aubiers (Nueil sur Argent)	11/12/2023
16/08/2023		EARL La Châtaigneraie	3, rue du Tail Robert 79800 Souvigné	16,79	16,79	Indivision Billerot 9, rue des Fauvettes 79400 St Maixent L'Ecole, M. BILLEROT Yves 10, chemin de l'Ecole – Fontfréroux 79800 Souvigné, M. BILLEROT Emmanuel 4, rue de La Châtaigneraie 79800 Souvigné, EARL La Maupetitère 4, rue de La Châtaigneraie 79800 Souvigné, Commune de Souvigné 1, place de La Mairie 79800 Souvigné	Souvigné	16/12/2023
17/08/2023		GAEC la Rougerie	6, La Rougerie 79380 La Forêt- sur-Sèvre	1,46	1,46	Mme BENETREAU Francine Le Buchet 79380 La Forêt sur Sèvre	La Forêt sur Sèvre	17/12/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
18/08/2023		BARRAULT Martial	45, rue de La Treille 79170 Chizé	80,8	80,8	RE Michel 54, rue Saiboef 79000 Siecq, BAILLY Christian 45, impasse des Rosiers 79230 Aiffres, Maire de Beauvoir sur Niort 29, place de l'hôtel de ville 79360 Beauvoir sur Niort, BARRAULT Etienne 20, rue du Vieux Puits 79170 Villiers sur Chizé, VIJOUX Raymond 41, rue Aristide Briand Résidence Beausoleil 95240 Cormeilles en Parisis, BATY Raymond 2, boulevard Henri Barbusse Résidence La Croisée Bleue 95600 Eaubonne, BATY Jean-Louis 86, chemin du ruisseau de Fontbazé 31450 Domeville, BERTHOUMIN Maryse 81, petite rue St Jean 79360 Beauvoir sur Niort, LARMARAUD Cécile 3, avenue Otis Mygatt 92500 Ruell Malmaison, BARENAGE Martine 56, boulevard de La Paix 92400 Courbevoie, CHEBROUX Benjamin 10, rue du Lavoir 21700 Villebichot	Beauvoir sur Niort Villiers en Bois	18/12/2023
23/08/2023		GAEC Robin	Le Bourgeasson 79160 Fenioux	18,35	18,35	Mme NAUDON Marie-France 7, impasse Cezelle 79160 Fenioux, Mme TAPIN Josiane 12, rue de La Cantine 79240 Scillé, Mme et M. AIGUILLON Hélène et Jacques 54, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 79320 Moncontant sur Sèvre	Fenioux	23/12/2023
23/08/2023		SCEA Pierrois	La Sauvagère Quartier de Sanzay 79150 Argentonnay	184,43	184,43	M. PIERROIS Laurent La Sauvagère de Sanzay 79150 Argentonnay, M. RAIMBAULT Jean La Métairie de Sanzay 79150 Argentonnay, Mme ANDREAU Michelle 11, rue de Boigne 73000 Chambéry	Argentonnay (La Coudre, Moutiers-sous-Argentonnay, Sanzay) Bressuire (Noirfieu) Louiin	23/12/2023
24/08/2023		GAEC la Lunière	3, la Lunière 79440 Courlay	0,95	0,95	Mme FORGEARD Anita 50, rue de Bois Martin 79440 Courlay, M. COMPAGNON Fabrice 6, rue des Jardins 79150 Voulmentin, M. COMPAGNON Eric 17, rue des Roches 79440 Courlay	Courlay	24/12/2023
28/08/2023		BRIAND Simon	Chemin de La Noue 79360 Marigny	3	3	M. BRIAND Fabrice 87, chemin de La Noue 79360 Marigny	Marigny	28/12/2023
29/08/2023		GATARD Joël	Le Moulin de Six Allées - Noirterre 79300 Bressuire	16,03	16,03	Mme et M. BLAIS Françoise et Christian 20, route des Combaudières Noirterre 79300 Bressuire	Bressuire (Noirterre)	29/12/2023
29/08/2023		GAEC Bibard	29, route de la Liberté 79200 Lageon	34,98	34,98	Mme et M. ROBIN Annie et Antoine 12, avenue de la Maladrerie 79200 Parthenay, M. ROBIN Jean-Yves Haut-Mazière 79200 Lageon	Lageon, Viennay	29/12/2023
30/08/2023		DOYEN Gwénaél	69, route de Bréitignolles - Le Bardon 79250 Nuéil-les-Aubiers	5,41	5,41	Mme et M. GROLEAU Chantal et Jacques 29, rue St Jacques 79140 Bréitignolles,	Rorthais	30/12/2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
30/08/2023		EARL GIRAULT-PIZON	48, rue de La Garenne 79500 Saint-Romans-lès-Melle	70,07	70,07	M. SALLÉ Marc Le Maillet – St Martin Lès Melle 79500 Melle, Mme SALLÉ Léonne Le Maillet – St Martin Lès Melle 79500 Melle, Mme SALLÉ Dany 3, impasse de La Fontaine Viré 79370 Celles sur Belle, M. SALLÉ Didier 10, lotissement Le Petit Bois – St Martin Lès Melle 79500 Melle, M. BREMAUD Jean-Jacques 6, lotissement « Le hameau » 17220 Montroy, Mme RIVAULT Jeannine (sous tutelle M. Couthouis Yvon) 440, route de Niort Poligny 79410 St Gelais, Mme AUGER Nicole 14, rue Marguerite Gurgand 79500 Melle	Melle (St Martin Lès Melle) Celles sur Belle	30/12/2023
30/08/2023		EARL Ecurie des Deux	81, chemin Chinon Maillet 79230 Praheccq	5,88	5,88	SCI Demarle et Cot 81, chemin Chinon Maillet 79230 Praheccq	Praheccq	30/12/2023
31/08/2023		DIGUET Julien	149, les Roches -Bouillé Loretz 79290 Loretz-d'Argenton	33,86	33,86	M. BLAIN Jean-Paul 49, rue Champ Fleuri 44840 Les Sorinières, Mme LEROY Yolande 1, rue de Bacchus 79290 Bouillé-Loretz, Mme LEPART Martine 50, chemin du Carboneau 79290 Bouillé-Loretz, M. GUYARD Bertly 17, avenue de la Richardière 49300 Cholet, M. CHALOPIN Jacques 6388, route des Gorges 06260 Rigaud, Mme HERVÉ Huguette 26, rue Marie Curie 49680 Vivy, Mme THOREAU Chantal 33, rue Neuve 79300 Boismé, Mme et M. GUIJONET Monique et Michel 4, lieu-dit Migalan 79330 Luché-Thouarsais, M. MOREAU Paul 120, rue Emile Zola 79290 Bouillé-Loretz, Mme TEXIER Gabrielle 6, rue de la Garenne Neuve 79290 Carsay, M. REVET Patrice 46, chemin des Trois-Fontaines – Jarlés 79290 Bouillé-Loretz, M. LANDAIS Christian 55, chemin du Plantis 79290 Bouillé-Loretz, M. CROISÉ Jacky 225, route de la Couture 79290 Argeton l'Eglise, MM. MOINARD Mickaël et David 121, rue Paul Cézanne 79290 Bouillé-Loretz, M. ARNAULT Alain 563, rue d'Anjou 79290 Bouillé-Loretz, Indivision Schmale et Charruault 329, rue Bacchus 79290 Bouillé-Loretz	Loretz d'Argenton (Bouillé Loretz)	31/12/2023

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-25-00011

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt 87 - 4eme trimestre 23



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDT de la Haute Vienne,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute Vienne,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de la Haute Vienne sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDT de la Haute Vienne.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète du département de la Haute Vienne et le directeur départemental des territoires de la Haute Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 25 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Limoges**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Limoges**

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 4eme trimestre 2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (Commune)	Date accord tacite
31/05/23	087-23-291	EARL GRIF LIMMO	Bord-87600 CHERONNAC	172,08	234,57	Francis VILLARD Gilles BREGERE Bernadette RATINAUD Michel BRUN Jean Pierre SOULAT Alain PAILLOT Marc et Alain PAILLOT SCI LE TILLEUL Marc PAILLOT Alain PAILLOT Earl de Lavauguyon	LES SALLES LAVAUGUYON CHERRONNAC MASSIGNAC MAISONNAIS SUR TARDOIRE	01/10/23
31/05/23	087-23-291	SAS LA BOISSIERE STUD	La boissière-87220 FEYTIAT	34,82	34,82	Denis MARTIN du PUYTISON	FEYTIAT	01/10/23
06/06/23	087-23-300	BESSAGUET Sébastien	2 Vieillefont-87300 BERNEUIL	3,1	119,57	BESSAGUET Sébastien	BERNEUIL	06/10/23
09/06/23	087-23-306	EARL RENFERMEDI	La bruneterie-87210 LA BAZEUGE	109,24	240,58	GFA DOMAINE DE LA BRUNETERIE SA SERAGRI	LA BAZEUGE AZAT LE RIS	09/10/23
07/06/23	087-23-301	GAEC COURGETTE et POULETTE	Naboulières-87380 GLANGES	5,34	5,34	Alex DEBLOIS Christelle BAGUENARD	GLANGES	07/10/23
09/06/23	087-23-304	PEYRATOUT Serge	26 Virareix-87340 LES BILLANGES	2,53	125,02	LASSIALE Georges	LES BILLANGES	09/10/23
05/06/23	087-23-299	SARRE Rémy	68 rte de Saint Léonard-87460 BUJALEUF	5,75	111,4	DETIVAUD Suzanne DEGEORGES Céline CHATAINGT Marie Louise	NEUVIC ENTIER	05/10/23
02/06/23	087-23-296	SAUVAGE Thomas	3 Chez Charmaud-87200 SAINT MARTIN DE JUSSAC	15,54	15,54	DAWSON Jeffrey	SANT MARTIN DE JUSSAC SAINT JUNIEN	02/10/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
01/06/23	087-23-294	SCEA DU CLOS	Le clos-87920 CONDAT SUR VIENNE	186,58	186,58	Hubert GENESTE Georges MAZEAUD Mairie de Limoges Marc BIGNAUD (0ha59) Oskar RUMPOLA (4ha44) Jacqueline BARNAGAUD Jean Pierre BARNAGAUD OPHLM (0ha63) GFA du gai Salimon Marcelle et André DONZEAU Hubert GENESTE Indivision CAMILLERI CHU de LIMOGES GFA de la Croix de Fer Etienne AGUITON Indivision LAJUDIE Georges MAZEAUD Nicole VEYRIRAS	COUZEIX BOISSEUIL VERNEUIL SAINT PRIEST SOUS AIXE LIMOGES AIXE SUR VIENNE CONDAT LE VIGEN MAGNAC LAVAL FEYTIAT	01/10/23
07/06/23	087-23-303	VASSOILLE Jérôme	Lechaud 42122 SAINT MARCEL DE FELINES	285,38	445,38	GFA BOUQUET Père et Fils Jonny BOUQUET	ARNAC LA POSTE SAINT SULPICE LES FEUILLES SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	07/10/23
29/06/23	087-23-311	DUBAUD Denis	1 La Brousse 87210 LA BAZEUGE	81,08	81,08	DUBAUD Denis DUBAUD Séverine LEBLOND Pascal DUBAUD Gérard BLANC Philippe	LA BAZEUGE AZAT LE RIS	29/10/23
04/07/23	087-23-314	BLANCHON Mathias	25 Avenue Martial Valin 87200 FEYTIAT	84,29	84,29	VERGNEGRE Alain NICOLAS Jean Maurice Albert	SOLIGNAC CONDAT SUR VIENNE	04/11/23
10/07/23	087-23-272	BOULESTEIX Léo	47 rte de Brégéras 87920 CONDAT SUR VIENNE	87,56	87,56	BELLIVIER Alain DUROUSSEAUD Lucien THOUVENIN Christiane BESSAGUET Marie Nicole BERLAND David FAUCHER Xavier BLANCHARD Elisabeth BOSSIGRAUD Claudine BOISSOU André PARVY Michel PARVY Noelle Madame BEYRAND Monsieur TROUTEAU DENIS Robert DESMOULINS Jean CHANTEGROS Pierre DAGOURY Bernadette	VERNEUIL SUR VIENNE VEYRAC ISLE	10/11/23
05/07/23	087-23-315	DUGOT Nicolas	Bagatelle 110 route de Penauderie	33,48	159,31	Anaïka de La Bourdonnaye Blossac	SAINT GERMAIN LES BELLES	05/11/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
05/07/23	087-23-318	GAEC DE LA PETITE VALLEE	La vauzelle 87420 SAINT VICTURNIEN	25,62	60,54	CHANTEGROS Pierre CHANTEGROS Renée EVEN Alain	SAINT VICTURNIEN VEYRAC	05/11/23
10/07/23	087-23-320	GAEC LEPEYRE	4 Armanioux 87190 DROUX	216,63	108,32	LEPEYRE Sébastien LEPEYRE Dominique Indivision S et F LEPEYRE Mesdames LEPRIEUR PUYGRENIER Angèle RIGAGNEAU André DUTHEIL Marcel PECHER Bernard LUBIN Léo NENER Nicole BELLOT René Monsieur PEYRAMAURE GAEC LEPEYRE	DROUX MAGNAC-LAVAL SAINT OUEN SUR GARTEMPE VILLEFAVARD	10/11/23
05/07/23	087-23-317	GENTY Bruno	Le bas thoveyrat 87300 BLOND	5,29	95,19	GENTY Bruno	BLOND	05/11/23
06/07/23	087-23-312	HARDY Fabienne LA FERME DES ROCKS	4 Les parades 87600 VIDEIX	7,64	13,95	Consort COQUILLAUD COQUILLAUD Edouard	VIDEIX	06/11/23
04/07/23	087-23-313	REIGUE Antoine	58 rue de la Viaicoube 87000 LIMOGES	1	1	SAVARY Marcel Jean	SAINT PRIEST SOUS AIXE	04/11/23
10/07/23	087-23-319	ROUX Alexandre	2 Les prats 87700 SAINT MARTIN LE VIEUX	91,66	130,44	GRANET Jean	SAINT MARTIN LE VIEUX BEYNAT AIXE SUR VIENNE	10/11/23
10/07/23	087-23-244	SCEA DES NEUF FONTS	Les plats 87380 SAINT VITTE SUR BRIANCE	5,15	77,74	SCI DU GROS CHATAIN SCEA DES 9 FONTS TAURON Christine	SAINT VITTE SUR BRIANCE	10/11/23
05/07/23	087-23-316	THIRY Marion	10 rue Joseph Mazabraud 87110 SOLIGNAC	21,77		CAMILLERI Gérard COLOMBEAU Marie Elise	VIGEN BOISSEUIL	05/11/23
03/08/23	087-23-329	BYTTEBIER Carl	8 Fayat 87380 CHATEAU CHERVIX	0,8	122,61	THEILLAUMAS SURGET Colette	CHATEAU CHERVIX	03/12/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
01/08/23	087-23-327	DUFROIS Morgan	2 La gasne du Clos 23400 MONTBOUCHER	28,75	28,75	DUFROIS François	ROYERES LA CROISILLE SUR BRIANCE	01/12/23
10/08/23	087-23-335	GAEC LATOUR	16 Les vanneaux 87800 NEXON	2	63,82	VITU Christophe LATOUR Nicolas	NEXON	10/12/23
07/08/23	087-23-334	GAEC LATRON	1 Champeaux 87290 SAINT AMAND MAGNAZEIX	154,89	77,45	LATRON Alexandre POUJAUD Sébastien ROBY Odette INDIVISION ROUMILHAC BRUN Michèle PRIEUR Michèle QUINSAT Isabelle AUPETIT François VINCENT Jean Marie FILOIL Yvon LESUR Brigitte LATRON Jackie Madame PLANCHON	SAINT AMAND MAGNAZEIX BESSINES SUR GARTEMPE	07/12/23
01/08/23	087-23-326	GAEC MOURET	Les pradés 87130 LA CROISILLE SUR BRIANCE	11,56	85,64	MOURET Jean François	LA CROISILLE SUR BRIANCE	01/12/23
03/08/23	087-23-331	PELLETIER Céline	12 Chantot 87250 SAINT PARDoux LE LAC	6,5	33,24	LOUZE Anne	SAINT PARDoux LE LAC	03/12/23
01/08/23	087-23-324	PERPILLOU Cédric	Augéras 87130 SUSSAC	3,97	3,97	PERPILLOU Cédric	SUSSAC	24/11/23
11/08/23	087-23-337	POUYADOU Cédric	Les petites maisons 87260 SAINT BONNET BRIANCE	81,78	81,78	RIVET Jean-Louis	SAINT HILAIRE BONNEVAL EY-JEAUX	11/12/23
08/08/23	087-23-323	SZCZEPANIACK Yves	Fauras 87300 SAINT BONNET DE BELLAC	88,92	88,92	SZCZEPANIACK Yves GAULLARD Danielle LABROUSSE Denise GAEC SZCZEPANIACK	SAINT BONNET DE BELLAC	08/12/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
04/08/23	087-23-332	TORTOLANI Morgane	La Ferme de V/c 3 La chapelle de Train 87700 SAINT PRIEST SOUS AIXE	18,58	18,58	AUBERT Ludovic	SAINT PRIEST SOUS AIXE	04/12/23
03/08/23	087-23-330	TOURNIEROUX Nicolas	3 Bonneval 87260 SAINT HILAIRE BONNEVAL	3,49	156,09	BONNET Solange et François ARNAUD Thierry	SAINT HILAIRE BONNEVAL	03/12/23
29/08/23	087-23-345	EARL CENTRE EQUESTRE D'AMBAZAC	Le petit muret 87240 AMBAZAC	98,21	98,21	Mairie d'Ambazac Société FINANCIERE MONTEL	AMBAZAC SAINT HILAIRE BONNEVAL	29/12/23
25/08/23	087-23-341	EARL DE CHABREUIL	Chabreuil Haut 87260 SAINT JEAN LIGOURE	145,71	145,71	SAFER GFA de l'Age du Bois FAUCHER M L FAUCHER P FAUCHER Pierre	SAINT JEAN LIGOURE SAINT PRIEST LIGOURE	25/12/23
28/08/23	087-23-343	EARL LA ROUDARIE	2 La roudarie 87600 VAYRES	99,98	99,98	ROYER Luc ROYER Marryvonne REJASSE Josiane Monsieur PENICHOU Monsieur BELIGAUD BLANC Bernard	VAYRES	28/12/23
31/08/23	087-23-348	GAEC DE LA CORDELLE	5 La petite cordelle 87310 COGNAC LA FORET	189,9	94,95	LATHIERE Dominique LACOTE Jean-Claude Consorts TRUCHASSOU GOURSAUD René FAY Philippe Madame TRUCHASSOU LACOTE Nicolas M.DUFOSSE	COGNAC LA FORET SAINT AUVENT SAINT MARTIN DE JUSSAC	31/12/23
18/08/23	087-23-339	LEGER Christophe	30 Le peyroux 87140 CHAMBORET	125,24	125,24	DUMET Jean-Claude DUMET René LABAJAUDERIE Dominique DUBREIL Thérèse COUDERT Michel ABOVILLE Dominique BOIS Joël BABAUD De MONVALLIER Théophane SCIEA de MONVALLIER DUCAMP GAEC-GUENANT-LEGER	CHAMBORET BERNEUIL BREUILAUF	18/12/23
25/08/23	087-23-340	PERRON Denis	5 Landrevie 87200 SAINT MARTIN DE JUSSAC	9,33	9,33	PERRON Didier	SAINT MARTIN DE JUSSAC	25/12/23
29/08/23	087-23-346	POPA Fabian	4 Villard 87290 RANCON	2,62	2,62	POPA Fabian	RANCON	29/12/23

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-25-00004

Arrêté portant publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des
structures - Dpt16 - 4eme trimestre 23



**Arrêté relatif à la publication des autorisations tacites
d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF)

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12,

VU l'arrêté préfectoral du 06 septembre 2023 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Nouvelle Aquitaine,

VU l'arrêté du préfet de Nouvelle-Aquitaine, en date du 17 octobre 2023 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale,

CONSIDERANT les demandes préalables d'autorisations d'exploiter déposées à la DDT de Charente,

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Charente,

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine,

ARRETE

Article premier :

Les demandes d'autorisation d'exploiter ayant fait l'objet d'une décision tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction concernant le département de la Charente sont récapitulées dans le tableau joint au présent arrêté.

Les accusés réception de dossier complet valant autorisation tacite peuvent être consultés au service d'économie agricole de la DDT de la Charente.

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la préfète du département de la Charente et le directeur départemental des territoires de la Charente sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Limoges, le 25 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
la D.R.A.A.F.,
Pour la directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef du S.R.E.A.A.,



Anne BARRIERE

Délais et voies de recours :

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter du lendemain de la publication du présent arrêté pour déposer

- soit un recours gracieux devant le préfet de la région Nouvelle Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de **Poitiers**

Demande d'autorisation d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction - 4ème trimestre 2023

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
02/06/23	1623188	COUGNON Doriane	2, Route de la boucharderie 16440 Rouillet St Estèphe	16,65	93,73	COMIN Pascal et Chantal 7,37 ha GFA COMIN PASCAL 11,28 ha	Birac Claix Rouillet st Estèphe Val des Vignes	02/10/23
03/06/23	1623189	EARL LANDIER ALEXANDRE	15, Rue du chat des pères 16200 Foussignac	21,49	58,13	Indivision FENIOU-TACHERON	Vaux-Rouillac Mareuil Courbillac	03/10/23
02/06/23	1623190	VICTORIA Antoine	15, Chemin de la vallée La Gibardie 16380 Grassac	0,54	0,54	SCHREINER Jean-Luc	Grassac	02/10/23
02/06/23	1623193	SCEA DU BOIS DE CHEZ COLLET	1, Chemin de chez collet 16130 Segonzac	15,29	59,27	HOSTEING Vincent 13,37 ha Indivision HOSTEING 1,92 ha	St Laurent de Cognac	02/10/23
12/06/23	1623194	GUYOT Angélique Future Associée SCEA DE LA FAYE	5, Rue Gontran Labrégère 16000 Angoulême	59,34	59,34	GUYOT André et Pierrette 10,51 ha GUYOT André 28,04 ha GUYOT Pierrette 6,77 ha GUYOT Angélique 1,64 ha ANDRIEUX Jérôme 1,90 ha CHOLLET Jean-François 2,95 ha LEBRAULT Arlette 2,45 ha CHEMINAUD Emilie 4,28 ha DESVERGNES Didier 0,80 ha	Asnières sur Nouère St Génis d'Hiersac Marsac Vindelle	12/10/23
13/06/23	1623199	BARRAUD Michel	1, Allée chez rousseau 16250 Bécheresse	53,18	53,18	ARNAUD Monique	Pérignac Bécheresse Champagne-Vigny	13/10/23
12/06/23	1623200	SARL MAISON PAYNAUD & CO	6, Rue de Rochemont 16120 Bouteville	4,75	4,75	PAYNAUD Bernard 3,87 ha PAYNAUD Maxime 0,88 ha	Bouteville	12/10/23
14/06/23	1623201	EARL FERME DE RAPHAEL ET GAELLE	4, la borde 16320 Gurat	61,16	61,16	SALICIO Damian et Colette	Gurat	14/10/23
26/06/23	1623202	SCEA DE CHEZ PIGET	1, Chez Piget Touzac 16120 Bellevigne	33,63	97,19	M. et Mme PERONDEAU Philippe	Etriac	26/10/23
28/06/23	1623203	SCEA COUDREAU	162, Rue de belle rive 16300 Criteuil la Magdeleine	4,28	17,61	JOLLY Claude	Criteuil la Magdeleine Lignières-Ambleville	28/10/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
30/06/23	1623205	EARL LES COFFRES	6, Chemin de la Pierrière 16440 Claix	68,78	68,78	BOUSSEAU Gisèle- Laurent et METAY Evelyne pour 62,58 ha BOUSSEAU Gisèle et METAY Evelyne pour 1,42 ha BOUSSEAU Gisèle et LEONARD christine pour 2,15 ha LEONARD Christine pour 1,25 ha	Roulet St Estèphe Mouthiers sur Boème La Couronne	30/10/23
30/06/23	1623210	SAS LES CHAMPAGNES	15, Route de St Aulais 16300 St Aulais la Chapelle	6,57	6,57	MANDIN Fabrice 2,40 ha VANACKER Emmanuelle 2,96 ha LINDENBERG Frédéric 1,21 ha	Bessac	30/10/23
30/06/23	1623212	SCEA LA REINJARDRIE	15, Route de chez Dusset La Reinjardrie 16250 Val des Vignes	37,25	174,29	GFA MESLIER Christian et MESLIER Christian et PETIT Marie-Agnès	Mosnac St Simeux Châteauneuf sur Charente	30/10/23
03/07/23	1623207	LACOURARIE Fanny	1, Rue des petits clos 16110 Yvrac et Malleyrand	0,4	0,4	COLEDEBOEUF Guy	Yvrac et Malleyrand	03/11/23
03/07/23	1623208	DELAGE Fabien	21, Chemin du gouffre 86300 Chauvigny	19,31	19,31	GOURGEAUD Simone	Vieux-Ruffec	03/11/23
05/07/23	1623209	EARL DE CHEZ MARRON	46, Route des sablières 16300 Montmérac	1,41	1,41	COUILLAUD Dominique	Reignac	05/11/23
10/07/23	1623211	GAEC CALLUAUD	1, Chez Boucherie 16190 St Martial	13,87	13,87	Indivision THILLARD	St Martial	10/11/23
06/07/23	1623213	GAEC HEMERY	3, Fougerat - Suris 16270 Terres de haute charente	3,1	3,1	HEMERY Brigitte et Eric	Terres de Haute Charente	06/11/23
06/07/23	1623214	SCEA DE LA CHAMPAGNE	1, Chemin de la verdrrie La nérolle - BP 50021 16130 Segonzac	0,53	2,81	AUBOIN Jean-Paul	Gené	06/11/23
12/07/23	1623216	SASU PLANTIS DU ROC	17, Route des Egaux 16300 Guimps	7,26	38,48	VERDIER Laurent 3,89 ha VERDIER Line 3,37 ha	Baignes Ste Radegonce	12/11/23
12/07/23	1623217	SCA TERRA LACTA	2, Route de chez seau 16440 Claix	12,55	12,55	SCA TERRA LACTA	Claix	12/11/23
17/07/23	1623220	SAS CHARLES DAVID	4, Rue de St Petersburg 75008 Paris	14,81	61,3	BONNET Michel 12,19 ha COGNAC FERRAND 2,62 ha	Ars Gimeux	17/11/23
18/07/23	1623221	ROUS Magalie Future Associée SCE ADE CHEZ PLAISANT	Chez Plaisant 16300 Lagarde sur le Né	9,32	48,71	SCEA DE CHEZ PLAISANT	Barret Lagarde sur le Né	18/11/23
19/07/23	1623222	DIDIER-SCAPEL Arthur Futur Associé GFA DE PRESSAC	Pressac 16150 St Quentin sur Charente	78,54	78,54	GFA DE PRESSAC	St Quentin sur Charente	19/11/23
24/07/23	1623223	ANDRIEUX Gaël	9, le peurche 16360 reignac	7,09	7,09	COUILLAUD Dominique	Montmérac Reignac	24/11/23
25/07/23	1623224	EARL BERNARD	N°1, le Mazeland 16420 Saulgond	0,42	0,42	BERNARD Loïc	Saulgond	25/11/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
21/07/23	1623225	EARL BAURE	4, Chemin du Col de Cygne 16130 Salles d'Angles	0,61	0,61	GARNIER Anne	Salles d'Angles	21/11/23
21/07/23	1623227	BAURE Anouk	2, Chemin du Col de Cygne 16130 Salles d'Angles	0,87	0,87	BAURE Raphaël	St Fort sur le Né	21/11/23
24/07/23	1623228	PIERRE PIERRE Matthieu	140, Route de la dordogne 16390 Palluaud	97,79	97,79	MOULIN Paulette et Sandrine 20,03 ha GUILMARD Francis et Marie-Odette 77,79 ha	St Séverin	24/11/23
24/07/23	1623229	SCEA DOMAINE PARENTEAU	3, la puyade 16120 Birac	5,58	25,96	GFA DE LA PLANTE A JOANNET 2,27 ha SCEA DE PUYVERGNE 1,25	Bellevigne Château neuf sur Charente	24/11/23
26/07/23	1623230	EARL DE BOIS CHAUMINET	le bois chaminet 16350 Vieux Cérier	13,98	13,98	RAINAUD Jean-Pierre	Champagne Mouton	26/11/23
28/07/23	1623231	VEZIEN Cédric Futur Associé EARL DU DOMAINE DE LA FLAUDRIE	34, la flaudrie 16200 réparsac	54,57	160,87	GFA DU CHAMP DU CHATEAU	réparsac Sigogne	28/11/23
25/07/23	1623232	GAEC DES SITES	Chez mathieu 16490 Epenède	51,8	51,8	FONTENEAU Christophe 25,49 ha TROMAS Alain 4,18 ha BUSSIÈRE Geneviève 7,08 ha CROIZARD Odette 5,11 ha GOULSON Dave 7 ha FONTENEAU Grégory 2,94 ha	Epenède	25/11/23
25/07/23	1623232	GAEC DES SITES	Chez mathieu 16490 Epenède	34,43	34,43	BROUSSE Christian 2,7 ha VIDEAU Patrice 1,16 ha BROUSSE Jean 1,26 ha TINGAUD Jean-Claude 3,19 ha SOUAN Maryse 0,36 ha CAILLETON Edith 1,42 ha CHANSIGAUD Henry 9,31 ha DELAGÉ Geneviève et MASSONNIÈRE Michel 8,45 ha FONTENEAU Grégory 2,35 ha CHAMBEAU Myrtil 0,64 ha GOULSON Dave 3,59 ha	Epenède Hiesse	25/11/23
27/07/23	1623234	SARL DU TEMPLE	11, Rue du Temple 16200 Sigogne	58,49	176,9	GIRARD Bruno et Indivision successorale Hélène GIRARD 33,71 ha FERCHAUD Jacqueline 0,93 ha GFA DU TEMPLE 10,65 ha DURAND Patrick 3,12 ha VANDESTICK Arlette 4,43 ha CABROLIER Nathalie 4,45 ha GIRARD Arlette - Bruno et Indivision Successorale hélène GIRARD 0,92 ha GIRARD Bruno 0,27 ha	Sigogne Chassors	27/11/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
31/07/23	1623236	EARL DOMAINE DE CHEZ PAJOT	10, Chez pajot 16290 Champmillon	12,15	53,9	CHARRIER Michel 4,32 ha LARAPIDIE Joël 6,11 ha VOUVET Gérard 1,72 ha	sireuil	30/11/23
01/08/23	1623237	GAEC DE LA FONT DU CHENE	7, Puimeau 16310 st Adjutory	6,12	6,12	VOISIN Mathieu	St Adjutory	01/12/23
01/08/23	1623238	GAEC DE LA FONT DU CHENE	7, Puimeau 16310 st Adjutory	4,02	4,02	VOISIN Jean-Noël 0,84 ha AUDIGIER Suzanne 0,17 ha SENELLE Laurent 0,12 ha GARRAUD Claudine 2,89	St Adjutory Vitrac St Vincent	01/12/23
02/08/23	1623239	VRIGNAUD Clément	52, Route de Chez Durandeu 16120 Angeac Charente	2,45	12,86	VRIGNAUD Cyrille	Châteauneuf sur Charente	02/12/23
04/08/23	1623240	PETIT Laurent	1, Chez les Pieux 16420 Brigueuil	12,14	12,14	PETIT Laurent	Brigueuil	04/12/23
04/08/23	1623241	GAEC LEAUD	4, Chemin de la Grelaudière 16510 Verteuil sur Charente	2,93	2,93	SCGP LES CHENES	Verteuil sur Charente Sailles de Villefagnan	04/12/23
09/08/23	1623244	SCEA DE LA VALLADE	1, Route de Loiseau La Vallade 16300 Barret	3,62	19,19	GARON Eliane	Barbezteux St Hilaire	09/12/23
10/08/23	1623245	SEGUN Gérard	345, Moulin de Combe de loup 16410 Dirac	1	5,3	SCEA DES BASSES PILLES	genté	10/12/23
10/08/23	1623247	COUSSOT Samuel Futur Associé SCEA LAVERGNE	2, Rue des Acacias 16140 Ligné	273,23	273,23	LAVERGNE Guy 29,21 ha NADAUD Jean 3,92 ha THERNET Jean 7,60 ha ROUSSEAU Catherine et Matthieu 2,49 ha NATY Françoise 10,61 ha CANUT Madeleine 2,31 ha DUMONTET Marie-Line 12,16 ha TARDAT Francis 2,08 ha PERRY Renée 1,28 ha LAVERGNE Michel 201,57	Cellefrouin La tâche St Mary	10/12/23
18/08/23	1623248	PATRAT Maxime	50, Route du Chêne vert Le Chevrier 16250 Bessac	23,63	34,08	CHARRIER Michel 14,22 ha CHARRIER Pierrette 9,41 ha	Bessac	18/12/23
21/08/23	1623249	D'HEMERY Clémence	52, Rue la Bruyère 75009 Paris	31,52	31,52	GFR DE GARDILLAUD 25,10 ha D'HEMERY Clémence 6,42 ha	Nanteuil en Vallée	21/12/23
21/08/23	1623250	GUILLON Alexa	30, Villafagnouse 16200 Réparsac	12,59	12,59	GUILLON Erick	Réparsac	21/12/23
24/08/23	1623252	JAUVIN Thierry	1, Route de la grange d'auziac 16210 St Quentin de chalais	27,95	27,95	JAUVIN Yoann	St Quentin de Chalais	24/12/23

Date dossier complet	N° enregistrement du dossier	Demandeur	Adresse	APE (ha)	APE pondérée (ha)	Propriétaire	Localisation des biens (commune)	Date accord tacite
24/08/23	1623253	EARL DE LA BOUDOIRE	Chemin de la Boudoire La grande Pièce 16110 La Rochefoucauld en Angoumois	147,67	147,67	GFA DE LA BOUDOIRE 117,76 ha BARUSSEAUD Arlette 0,64 ha FLEURENT-DAUVIGNAT Roseline 13,27 ha TOURISSAUD Marie-Martine 1,14 ha ADELINE Florence 1,43 ha LAFARGE Hilaire 1,24 ha CHEVALIER Nadine 3,58 ha MAYOUX Alain 5,27 ha TRICOCHÉ Martine 1,18 ha FALAIS Arlette 1,33 ha NOURRY Patrick 1,33 ha BOUCHAUD Jacky 0,68 ha	Moulins sur Tardoire Marillac le Franc La Rochefoucauld en Angoumois	24/12/23
25/08/23	1623254	EARL GOURSAUD	4 Le Seure 16310 Vitrac St Vincent	19,01	19,01	FOURGEAUD Marie-Claude	Vitrac St Vincent	25/12/23
28/08/23	1623255	VILLAUTREIX François	12a, Route de Suris La Péruse 16270 Terres de haute charente	118,58	118,58	JANET Nicole 3,74 ha LAVERGNE Marie-Dominique 12,38 ha LEVEQUE Claude 0,44 ha PASCAUD Monique 22,18 ha PASCAUD Vincent 5,37 ha CLEMENT Odile et NEUAS Annie 2,51 ha ROUYER Lucienne 0,04 ha GERBOIN Françoise et Antoine 3,50 ha RIVET Jean-Louis 1,58 ha RIVET Jacques 2,09 ha LORY Jeandeline 2,34 ha RIVET Bernard 2,08 ha CHABERNAUD Jacky 1,10 ha GODEFROY Guy 1 ha M. et Mme VILLAUTREIX Jacques 58,23 ha	Terres de Haute Charente Manot	28/12/23
31/08/23	1623256	EARL LE BOIS TRAPEAU	Le Bois Trapeau 79110 Valdeiaum	5,52	5,52	RADOUX Martine	Les Gours	31/12/23

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-22-00002

Arrêté n° 1 du 22/01/2024 portant réglementation
exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier
national



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major interministériel
de zone Sud-Ouest**

**ARRÊTÉ N° 1 du 22/01/2024
portant réglementation exceptionnelle de la circulation
sur le réseau routier national**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde**

Vu le Code de la défense ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route, notamment l'article R. 411-18 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relatif à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 portant approbation des dispositions spécifiques «risques routiers» du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, instituant le plan de gestion de trafic zonal ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2021, relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté n° 2022-01 du 26 avril 2022 portant organisation de la gestion des crises routières en zone Sud-Ouest ;

Considérant l'organisation de blocage de l'A62 entre Agen et Toulouse par les agriculteurs ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur les axes routiers structurants de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 : Restriction de vitesse

sans objet

Article 2 : Interdiction de dépassement

sans objet

Article 3 : Restrictions de circulation

Les sections du réseau routier sont soumises à des restrictions de circulation selon les modalités désignées ci-après :

concernant l'axe **A62** :

Mesures de gestion de trafic	Dépt(s)	Sens	Localisation	Statuts Mesures
Interdiction de circulation des PL de +7,5 t de PTAC	47	Bordeaux Toulouse	De l'aire de service du Mas d'Agenais à l'échangeur 6.1 Agen ouest	Active
Retournement des PL de +7,5 t de PTAC	47	Bordeaux Toulouse	A62/4 MAS D'AGENAIIS Aire de service Mas d'Agenais	Active

Article 4 : Dérogation

Les véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage tels que définis à l'article R.311-1 du Code de la route ne sont pas soumis à ces dispositions.

Article 5 : Application

Les dispositions définies aux articles précédents prennent effet dès la signature du présent arrêté sauf dispositions spécifiques sus-mentionnées.

Les gestionnaires du réseau routier national de la zone Sud-Ouest concernés mettent en œuvre tous moyens utiles à la bonne application des mesures. Ils assurent l'information routière correspondante par tous les moyens à leur disposition (Panneaux à Messages Variables, radios autoroutières, webtrafic, etc...).

Article 6 : Infraction

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- les préfets des départements de la zone de défense Sud-Ouest
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer)
- les directeurs départementaux de la sécurité publique
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie
- les directeurs des directions interdépartementales des routes Atlantique, Centre-Ouest et Sud-Ouest, des sociétés concessionnaires d'autoroute de VINCI (ASF, COFIROUTE), ATLANDES/EGIS et ALIENOR

Article 8 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et copie en sera adressée aux préfetures de départements et exploitants du réseau routier concernés en zone Sud-Ouest ainsi qu'aux préfetures des zones de défense et de sécurité limitrophes.

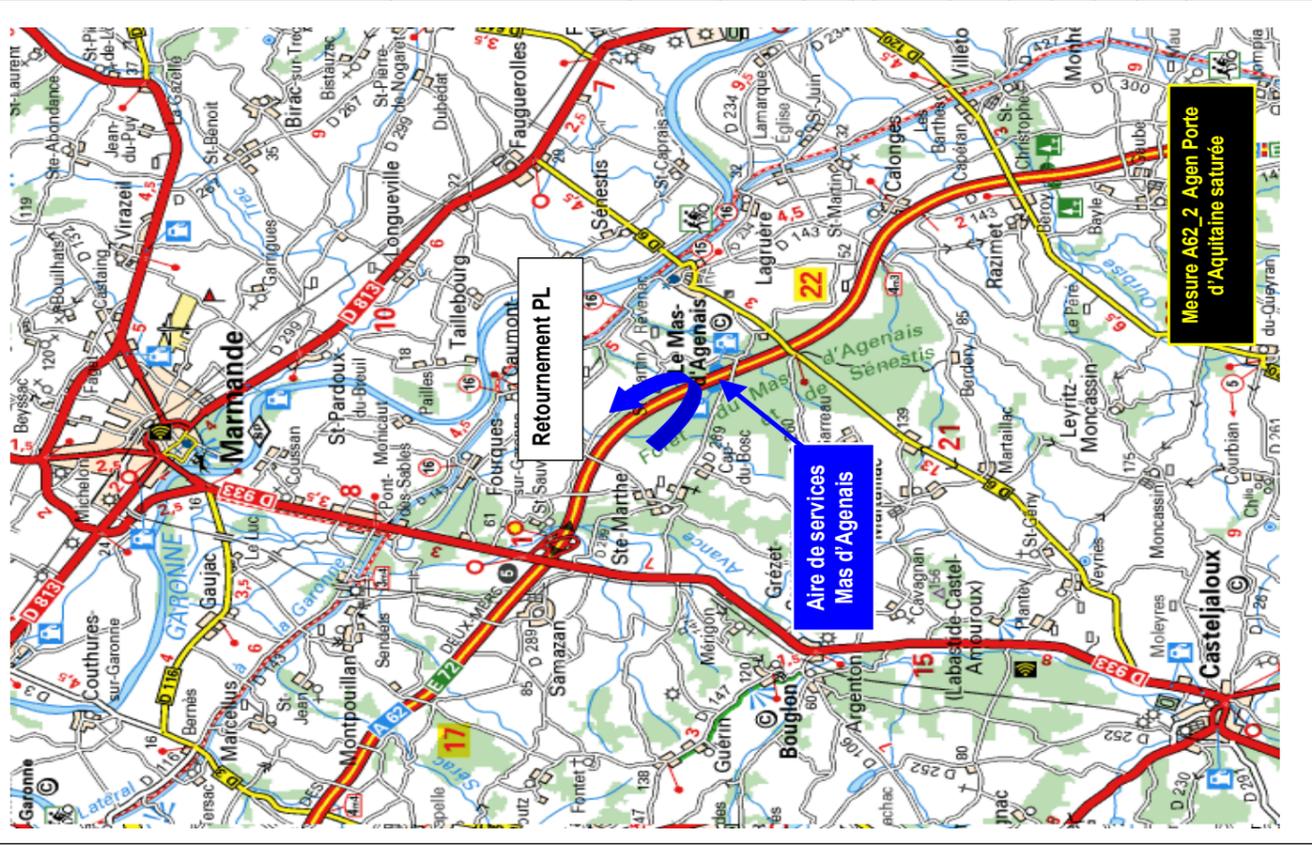
A Bordeaux, le 22 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation, le Chef d'état major
interministériel de zone



Inspecteur général François GROS

Retournement des PL au Mas d'agenais dès saturation des zones de stockage de l'axe

<p>Plan de situation</p>  <p>Mesure A62_2 Agen Porte d'Aquitaine saturée</p>	<p>Action des services</p> <p>CORG du Lot-et-Garonne (47) Tél : 05 53 69 30 04</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présence à la pose de la signalisation d'ASF pour la neutralisation de la voie de gauche sur l'A 62 au niveau de l'aire de services ■ Tri PL/VL sur la voie de droite : - Les PL. sont invités à sortir sur l'aire de services d'Agennais et à reprendre l'autoroute en direction de Bordeaux. 70 à 80 PL pourront stationner sur l'aire pour les chauffeurs souhaitant patienter. - Les VL poursuivent leur route sur A62. ■ Surveillance des barrières de péage <p>DRE ASF Aquitaine – Midi-Pyrénées Tél 24h/24h : 09 68 41 03 08</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du balisage nécessaire pour le tri des PL/VL : neutralisation voie de gauche. • Protection « queue du bouchon » éventuelle • Diffusion de l'information sur PMV et radio 107.7 <p>Service Départemental Préfecture du Lot-et-Garonne (47) Tél 24h/24h : 05 53 77 60 47</p> <p>Nota : Le mode opératoire de mise en œuvre du stockage pourra être adapté aux exigences de la situation.</p> <p>Points singuliers</p> <p>Sens</p> <p>Désignation</p> <p>Portail de services</p> <p>Poste d'appel d'urgence (PAU)</p> <p>Interruption Terre Plein Central (ITPC)</p> <p>Aire de services</p> <p>Dispositif de Communication</p> <p>PMV rocade bordelaise (DIRA) et PMV ASF section courant et PMV gates : « PL > 7.5 T, DIR. TOULOUSE , A62 INTERDITE » Radio Vinci Autoroutes FM 107.7 :</p> <p>« Suite à des conditions de circulation difficiles sur, les axes routiers en direction de Toulouse sont fermés à la circulation PL. Une mesure de retournement obligatoire est mise en œuvre sur l'aire de services du Mas d'Agennais, située après la sortie 5 de l'autoroute A62. Il est conseillé aux transporteurs de reporter leur départ et aux chauffeurs PL engagés sur l'autoroute de patienter sur les aires de repos et service ou de faire demi-tour».</p>	<p>POINT DE SORTIE</p> <p>Aire de service du Mas d'Agennais</p> <p>Délai de mise en œuvre = 1 h 30</p> <p>Modalités de gestion des PL après fermeture</p> <p>Fermeture sans prise en charge des PL (reroutage uniquement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interception des PL et sortie obligatoire à l'aire de service du Mas d'Agennais située après la sortie 5 de Marmande • Retournement des PL sur l'aire de services en direction de Bordeaux. <p>Dispositions particulières</p> <p>Possibilité de stocker 70 à 80 PL environ sur l'aire de services pour les chauffeurs qui le souhaiteraient.</p> <p>Traitement des VL</p> <p>Après la section concernée par le tri VL/PL , les VL continuent sur A62 en direction de Toulouse.</p> <p>Véhicules particuliers</p> <p>Type de véhicule</p> <p>TMD</p> <p>Gérés comme les autres PL.</p> <p>Transport de voyageurs et Transports d'animaux vivants</p> <p>Traités comme les VL seulement si les conditions de conduite le permettent entre le mas d'Agennais et la zone de stockage PL activée en aval (Agen porte Aquitaine).</p> <p>Sinon stationnés sur l'aire de services ou autre mesure d'accompagnement.</p> <p>Nota : Dans le cas d'activation de plusieurs zones de stockage PL successives sur un axe, la consigne générale est de laisser circuler les transports de voyageurs et d'animaux vivants jusqu'à la zone de stockage la plus proche de la zone perturbée, où ils bénéficieront de mesures d'accompagnement vers la ville la plus proche.</p>
--	---	--

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-23-00006

Arrêté n° 1 du 23/01/2024 portant réglementation
exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier
national



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major interministériel
de zone Sud-Ouest**

**ARRÊTÉ N° 1 du 23/01/2024
portant réglementation exceptionnelle de la circulation
sur le réseau routier national**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde**

Vu le Code de la défense ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route, notamment l'article R. 411-18 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relatif à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 portant approbation des dispositions spécifiques «risques routiers» du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, instituant le plan de gestion de trafic zonal ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2021, relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté n° 2022-01 du 26 avril 2022 portant organisation de la gestion des crises routières en zone Sud-Ouest ;

Considérant l'organisation de blocage de l'A63 à Bayonne par les agriculteurs ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur les axes routiers structurants de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 : Restriction de vitesse

sans objet

Article 2 : Interdiction de dépassement

sans objet

Article 3 : Restrictions de circulation

Les sections du réseau routier sont soumises à des restrictions de circulation selon les modalités désignées ci-après :

concernant l'axe **A63** :

Mesures de gestion de trafic	Dépt(s)	Sens	Localisation	Statuts Mesures
Retournement des PL de +7,5 t de PTAC	64	Biriadou-Bordeaux	A63/8 BIRIATOU Barrière de péage	Active
Interdiction de circulation des PL de +7,5 t de PTAC	64	Biriadou-Bordeaux	A compter du point de retournement jusqu'à la jonction A63-A64	Active

Les dispositions définies par le présent arrêté seront levées sur avis du gestionnaire autoroutier ASF et des forces de l'ordre.

Article 4 : Dérogation

Les véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage tels que définis à l'article R.311-1 du Code de la route ne sont pas soumis à ces dispositions.

Article 5 : Application

Les dispositions définies aux articles précédents prennent effet dès la signature du présent arrêté sauf dispositions spécifiques sus-mentionnées.

Les gestionnaires du réseau routier national de la zone Sud-Ouest concernés mettent en œuvre tous moyens utiles à la bonne application des mesures. Ils assurent l'information routière correspondante par tous les moyens à leur disposition (Panneaux à Messages Variables, radios autoroutières, webtrafic, etc...).

Article 6 : Infraction

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- les préfets des départements de la zone de défense Sud-Ouest
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer)
- les directeurs départementaux de la sécurité publique
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie
- les directeurs des directions interdépartementales des routes Atlantique, Centre-Ouest et Sud-Ouest, des sociétés concessionnaires d'autoroute de VINCI (ASF, COFIROUTE), ATLANDES/EGIS et ALIENOR

Article 8 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et copie en sera adressée aux préfetures de départements et exploitants du réseau routier concernés en zone Sud-Ouest ainsi qu'aux préfetures des zones de défense et de sécurité limitrophes.

A Bordeaux, le 23 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation, le Chef d'état major
interministériel de zone

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'G' intertwined.

Inspecteur général François GROS

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-24-00003

Arrêté n° 1 du 24/01/2024 portant réglementation
exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier
national



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major interministériel
de zone Sud-Ouest**

**ARRÊTÉ N° 1 du 24/01/2024
portant réglementation exceptionnelle de la circulation
sur le réseau routier national**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde**

Vu le Code de la défense ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route, notamment l'article R. 411-18 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relatif à la modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 portant approbation des dispositions spécifiques «risques routiers» du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, instituant le plan de gestion de trafic zonal ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2021, relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté n° 2022-01 du 26 avril 2022 portant organisation de la gestion des crises routières en zone Sud-Ouest ;

Considérant la manifestation des agriculteurs sur le secteur de Périgueux au niveau de l'A89 ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur les axes routiers structurants de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 : Restriction de vitesse

sans objet

Article 2 : Interdiction de dépassement

sans objet

Article 3 : Restrictions de circulation

Les sections du réseau routier sont soumises à des restrictions de circulation selon les modalités désignées ci-après :

concernant l'axe **A89** :

Mesures de gestion de trafic	Dépt(s)	Sens	Localisation	Statuts Mesures
Stockage des PL de +7,5 t de PTAC	24	Bordeaux - Clermont-Ferrand	A89/3 MUSSIDAN PR 95	Active
Interdiction de circulation des PL de +7,5 t de PTAC	24	Bordeaux - Clermont-Ferrand	Depuis l'aire de stockage de Mussidan jusqu'à l'échangeur 17	Active
Stockage des PL de +7,5 t de PTAC	24	Clermont-Ferrand - Bordeaux	A89/6 THENON PR 153	Active
Interdiction de circulation des PL de +7,5 t de PTAC	24	Clermont-Ferrand - Bordeaux	Depuis l'aire de stockage de Thenon jusqu'à l'échangeur 14	Active

Article 4 : Dérogation

Les véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage tels que définis à l'article R.311-1 du Code de la route ne sont pas soumis à ces dispositions.

Article 5 : Application

Les dispositions définies aux articles précédents prennent effet dès la signature du présent arrêté sauf dispositions spécifiques sus-mentionnées.

Les gestionnaires du réseau routier national de la zone Sud-Ouest concernés mettent en œuvre tous moyens utiles à la bonne application des mesures. Ils assurent l'information routière correspondante par tous les moyens à leur disposition (Panneaux à Messages Variables, radios autoroutières, webtrafic, etc...).

Article 6 : Infraction

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- les préfets des départements de la zone de défense Sud-Ouest
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer)
- les directeurs départementaux de la sécurité publique
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie
- les directeurs des directions interdépartementales des routes Atlantique, Centre-Ouest et Sud-Ouest, des sociétés concessionnaires d'autoroute de VINCI (ASF, COFIROUTE), ATLANDES/EGIS et ALIENOR

Article 8 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et copie en sera adressée aux préfetures de départements et exploitants du réseau routier concernés en zone Sud-Ouest ainsi qu'aux préfetures des zones de défense et de sécurité limitrophes.

A Bordeaux, le 24 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation, le Chef d'état major
interministériel de zone



Inspecteur général François GROS

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-25-00001

Arrêté n° 1 du 25/01/2024 portant réglementation
exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier
national



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major interministériel
de zone Sud-Ouest**

**ARRÊTÉ N° 1 du 25/01/2024
portant réglementation exceptionnelle de la circulation
sur le réseau routier national**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde**

- Vu** le Code de la défense ;
- Vu** le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la route, notamment l'article R. 411-18 ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relatif à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;
- Vu** l'arrêté du 13 novembre 2023 portant approbation des dispositions spécifiques «risques routiers» du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, instituant le plan de gestion de trafic zonal ;
- Vu** l'arrêté du 16 avril 2021, relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-01 du 26 avril 2022 portant organisation de la gestion des crises routières en zone Sud-Ouest ;

Considérant la manifestation des agriculteurs sur le secteur de Poitiers au niveau de l'A10 ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur les axes routiers structurants de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 : Restriction de vitesse

sans objet

Article 2 : Interdiction de dépassement

sans objet

Article 3 : Restrictions de circulation

Les sections du réseau routier sont soumises à des restrictions de circulation selon les modalités désignées ci-après :

concernant les axes **A10-N10** :

Mesures de gestion de trafic	Dépt(s)	Sens	Localisation	Statuts Mesures
Interdiction de circulation de tous les véhicules	86	2 sens	De l'échangeur 28 à l'échangeur 31 de l'A10	Active
Itinéraire alternatif	79 et 86	2 sens	Sortie obligatoire à la bifurcation A10/A83 direction Nantes A l'échangeur 10 de l'A83, prendre la direction de Parthenay par la RD743 puis direction Poitiers via la RN149 jusqu'à Migné-Auxances puis RN147 direction Poitiers puis RD910 direction Châtelleraut	Active

Article 4 : Dérogation

Les véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage tels que définis à l'article R.311-1 du Code de la route ne sont pas soumis à ces dispositions.

Article 5 : Application

Les dispositions définies aux articles précédents prennent effet dès la signature du présent arrêté sauf dispositions spécifiques sus-mentionnées.

Les gestionnaires du réseau routier national de la zone Sud-Ouest concernés mettent en œuvre tous moyens utiles à la bonne application des mesures. Ils assurent l'information routière correspondante par tous les moyens à leur disposition (Panneaux à Messages Variables, radios autoroutières, webtrafic, etc...).

Article 6 : Infraction

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- les préfets des départements de la zone de défense Sud-Ouest
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer)
- les directeurs départementaux de la sécurité publique
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie

- les directeurs des directions interdépartementales des routes Atlantique, Centre-Ouest et Sud-Ouest, des sociétés concessionnaires d'autoroute de VINCI (ASF, COFIROUTE), ATLANDES/EGIS et ALIENOR

Article 8 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et copie en sera adressée aux préfetures de départements et exploitants du réseau routier concernés en zone Sud-Ouest ainsi qu'aux préfetures des zones de défense et de sécurité limitrophes.

A Bordeaux, le 25 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation, le Chef d'état major
interministériel de zone



Inspecteur général François GROS

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-25-00002

Arrêté n° 2 du 25/01/2024 portant réglementation
exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier
national



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major interministériel
de zone Sud-Ouest**

**ARRÊTÉ N° 2 du 25/01/2024
portant réglementation exceptionnelle de la circulation
sur le réseau routier national**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde**

- Vu** le Code de la défense ;
- Vu** le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la route, notamment l'article R. 411-18 ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relatif à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;
- Vu** l'arrêté du 13 novembre 2023 portant approbation des dispositions spécifiques «risques routiers» du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, instituant le plan de gestion de trafic zonal ;
- Vu** l'arrêté du 16 avril 2021, relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-01 du 26 avril 2022 portant organisation de la gestion des crises routières en zone Sud-Ouest ;

Considérant la manifestation des agriculteurs sur le secteur de Peyrehorade au niveau de l'A64/A641 ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur les axes routiers structurants de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 : Restriction de vitesse

sans objet

Article 2 : Interdiction de dépassement

sans objet

Article 3 : Restrictions de circulation

Les sections du réseau routier sont soumises à des restrictions de circulation selon les modalités désignées ci-après :

concernant l'axe **A64** :

Mesures de gestion de trafic	Dépt(s)	Sens	Localisation	Statuts Mesures
Interdiction de circulation de tous les véhicules	64	Bayonne-Toulouse	A partir de l'échangeur 4 Urt jusqu'à l'échangeur 7 Bellocq	Mis en place si coupure de l'A64 à l'échangeur 6 Peyrehorade
Itinéraire alternatif	64	Bayonne-Toulouse	Sortie obligatoire échangeur 04 Urt Suivre RD936 suivre Bidache puis RD10-RD19 direction Peyrehorade jusqu'à la RD817 reprendre A64 échangeur 7 Bellocq	Mis en place si coupure de l'A64 à l'échangeur 6 Peyrehorade
Interdiction de circulation de tous les véhicules	40	Toulouse-Bayonne	A partir de l'échangeur 7 Bellocq jusqu'à l'échangeur 6 Peyrehorade	Mis en place si coupure de l'A64 à l'échangeur 6 Peyrehorade
Itinéraire alternatif	40	Toulouse-Bayonne	Sortie obligatoire échangeur 7 Bellocq Suivre la RD817 jusqu'à Peyrehorade, suivre Bidache RD19-RD10 puis suivre Bayonne par la RD936 et reprendre A64 échangeur 04 Urt	Mis en place si coupure de l'A64 à l'échangeur 6 Peyrehorade

Article 4 : Dérogation

Les véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage tels que définis à l'article R.311-1 du Code de la route ne sont pas soumis à ces dispositions.

Article 5 : Application

Les dispositions définies aux articles précédents prennent effet dès la signature du présent arrêté sauf dispositions spécifiques sus-mentionnées.

Les gestionnaires du réseau routier national de la zone Sud-Ouest concernés mettent en œuvre tous moyens utiles à la bonne application des mesures. Ils assurent l'information routière correspondante par tous les moyens à leur disposition (Panneaux à Messages Variables, radios autoroutières, webtrafic, etc...).

Article 6 : Infraction

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- les préfets des départements de la zone de défense Sud-Ouest
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer)
- les directeurs départementaux de la sécurité publique
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie
- les directeurs des directions interdépartementales des routes Atlantique, Centre-Ouest et Sud-Ouest, des sociétés concessionnaires d'autoroute de VINCI (ASF, COFIROUTE), ATLANDES/EGIS et ALIENOR

Article 8 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et copie en sera adressée aux préfetures de départements et exploitants du réseau routier concernés en zone Sud-Ouest ainsi qu'aux préfetures des zones de défense et de sécurité limitrophes.

A Bordeaux, le 25 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation, le Chef d'état major
interministériel de zone



Inspecteur général François GROS

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-25-00003

Arrêté n° 2 du 25/01/2024 portant réglementation
exceptionnelle de la circulation sur le réseau routier
national



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major interministériel
de zone Sud-Ouest**

**ARRÊTÉ N° 2 du 25/01/2024
portant réglementation exceptionnelle de la circulation
sur le réseau routier national**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde**

- Vu** le Code de la défense ;
- Vu** le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le Code de la route, notamment l'article R. 411-18 ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relatif à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu** le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;
- Vu** l'arrêté du 13 novembre 2023 portant approbation des dispositions spécifiques «risques routiers» du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, instituant le plan de gestion de trafic zonal ;
- Vu** l'arrêté du 16 avril 2021, relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-01 du 26 avril 2022 portant organisation de la gestion des crises routières en zone Sud-Ouest ;

Considérant la manifestation des agriculteurs sur le secteur de Peyrehorade au niveau de l'A64/A641 ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur les axes routiers structurants de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

ARRÊTE

Article 1 : Restriction de vitesse

sans objet

Article 2 : Interdiction de dépassement

sans objet

Article 3 : Restrictions de circulation

Les sections du réseau routier sont soumises à des restrictions de circulation selon les modalités désignées ci-après :

concernant l'axe **A641** :

Mesures de gestion de trafic	Dépt(s)	Sens	Localisation	Statuts Mesures
Itinéraire alternatif	40 - 64	Peyrehorade - Toulouse	RD817 jusqu'à l'échangeur 7 Bellocq de l' A64	Actif

concernant l'axe **A64** :

Mesures de gestion de trafic	Dépt(s)	Sens	Localisation	Statuts Mesures
Interdiction de circulation de tous les véhicules	40 - 64	Bayonne-Toulouse	A partir de l'échangeur 6 Peyrehorade jusqu'à l'échangeur 7 Bellocq	Actif
Itinéraire alternatif	40 - 64	Bayonne-Toulouse	Sortie obligatoire échangeur 04 Urt Suivre RD936 suivre Bidache puis RD10-RD19 direction Peyrehorade jusqu'à la RD817 reprendre A64 échangeur 7 Bellocq	Mis en place en cas de coupure des entrées et sorties de l'échangeur 6 Peyrehorade
Stockage des PL de +7,5 t de PTAC	40 - 64	Bayonne-Toulouse	A64/4 Barrière de péage de SAMES PR 30	Mis en place si nécessité de réguler le trafic PL
Interdiction de circulation de tous les véhicules	40 - 64	Toulouse-Bayonne	A partir de l'échangeur 7 Bellocq jusqu'à l'échangeur 6 Peyrehorade	Actif
Itinéraire alternatif	40 - 64	Toulouse-Bayonne	Sortie obligatoire échangeur 7 Bellocq Suivre la RD817 jusqu'à Peyrehorade, suivre Bidache RD19-RD10 puis suivre Bayonne par la RD936 et reprendre A64 échangeur 04 Urt	Mis en place en cas de coupure des entrées et sorties de l'échangeur 6 Peyrehorade

Article 4 : Dérogation

Les véhicules d'intérêt général prioritaires ou bénéficiant de facilités de passage tels que définis à l'article R.311-1 du Code de la route ne sont pas soumis à ces dispositions.

Article 5 : Application

Les dispositions définies aux articles précédents prennent effet dès la signature du présent arrêté sauf dispositions spécifiques sus-mentionnées.

Les gestionnaires du réseau routier national de la zone Sud-Ouest concernés mettent en œuvre tous moyens utiles à la bonne application des mesures. Ils assurent l'information routière correspondante par tous les moyens à leur disposition (Panneaux à Messages Variables, radios autoroutières, webtrafic, etc...).

Article 6 : Infraction

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- les préfets des départements de la zone de défense Sud-Ouest
- les directeurs départementaux des territoires (et de la mer)
- les directeurs départementaux de la sécurité publique
- les commandants des groupements départementaux de gendarmerie
- les directeurs des directions interdépartementales des routes Atlantique, Centre-Ouest et Sud-Ouest, des sociétés concessionnaires d'autoroute de VINCI (ASF, COFIROUTE), ATLANDES/EGIS et ALIENOR

Article 8 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et copie en sera adressée aux préfetures de départements et exploitants du réseau routier concernés en zone Sud-Ouest ainsi qu'aux préfetures des zones de défense et de sécurité limitrophes.

A Bordeaux, le 25 janvier 2024

Pour le Préfet et par délégation, le Chef d'état major
interministériel de zone



Inspecteur général François GROS

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE antenne de
Bordeaux

R75-2024-01-24-00001

Arrêté portant modification de la composition du
conseil de la CPAM de la Vienne



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n°4 / 2024

portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne

**La ministre du travail, de la santé et des solidarités
Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel n°51/2022 du 6 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne modifié les 4 juillet 2023, 29 novembre 2023 et 13 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hubert VERDIER, chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la proposition de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) ;

A R R Ê T E

Article 1

L'arrêté ministériel n°51/2022 en date du 21 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) est nommé :

- **Monsieur Jean-Baptiste CORNU** en tant que suppléant sur siège vacant.

Article 2

Le Chef de l'antenne de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région.

Fait à Bordeaux, le 24 janvier 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Pour les ministres et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Bordeaux
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale

Hubert VERDIER

RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2024-01-23-00002

Arrêté portant délégation de signature à Madame
Ingrid LE CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT1



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant délégation de signature à Madame Ingrid LE CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT1

La rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités.

Vu les articles R222-19 et D222-20 du code de l'éducation ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Philippe MICHELI, secrétaire général adjoint délégué aux relations et ressources humaines ;

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé et sociaux ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé et sociaux, autorisation est donnée à Madame Ingrid LE CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT 1, à l'effet de signer toutes correspondances et documents relatifs aux attributions du service concerné.

ARTICLE 2 : Cette délégation ne s'applique pas aux décisions individuelles défavorables.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, **23 JAN. 2024**

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE



RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2024-01-23-00001

Arrêté portant subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à Madame Ingrid LE
CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT1



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame
Ingrid LE CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT1**

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE,
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX, CHANCELIERE DES UNIVERSITES

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D222-20

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les arrêtés de Monsieur le préfet de la région Nouvelle Aquitaine, en date du 30 janvier 2023, portant délégation de signature à Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités,

- ARRÊTE -

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Romain MARCILLAC, directeur de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, et de Madame Carole LOCTEAU, directrice adjointe de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, subdélégation de signature est accordée, par Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, à Madame Ingrid LE CORGUILLE, cheffe du bureau DEPAT1, à l'effet de signer, dans la limite des attributions du bureau, les pièces faisant l'objet des délégations susvisées du 30 janvier 2023.

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Bordeaux et le directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle Aquitaine et du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **23 JAN. 2024**

La Rectrice,

Anne BISAGNI-FAURE



Spécimen de signature
De Madame Ingrid LE CORGUILLE
Visé par le présent arrêté

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-24-00002

Arrêté du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine



ARRÊTÉ du 24 JAN 2024

**portant délégation de signature à M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ,
secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine**

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 novembre 2018 portant nomination de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté de la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, du 21 juin 2022, portant nomination de Mme Sandra LAPEYRADE, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 22 décembre 2022 portant nomination de Mme Régine LEDUC, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2023 portant organisation du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 24 mai 2023 portant nomination de M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle modernisation et moyens de Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article premier

Délégation de signature est donnée à M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer tous actes de gestion interne du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous les actes, arrêtés, décisions, documents administratifs, mémoires, rapports, conventions, certificats, labels, correspondances, marchés publics et pièces comptables, relevant des attributions du représentant de l'État dans la région, y compris les actes relatifs aux procédures amiables et contentieuses dans le cadre du contrôle budgétaire et du contrôle de légalité des actes du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, à l'exception :

- des décisions de passer outre l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- des ordres de réquisition du comptable public,
- des décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État.

M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, est habilité à présenter devant les juridictions administratives et judiciaires, les observations orales de l'État à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, délégation de signature est donnée à :

- M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine,
- Mme Régine LEDUC, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, délégation de signature est donnée à Mme Béatrice PRADAYROL-MARTINELLI, cheffe du bureau de l'immobilier et du pilotage budgétaire, pour procéder, dans la limite de ses attributions, à l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des unités opérationnelles (UO) des programmes suivants, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, à l'exception des actions de communication et des dépenses correspondantes qui devront être soumises à l'accord préalable de M. le secrétaire général pour les affaires régionales :

- Programme 349 "Fonds pour la transformation de l'action publique" : responsable de BOP et responsable de l'UO,
- Programme 357 "Fonds de solidarité des entreprises": responsable de l'UO 0357-CFIP-DR33,
- Programme 362 "Ecologie" : responsable de l'UO,
- Programme 363 "Compétitivité" : responsable de l'UO,
- Programme 354 "Administration territoriale de l'Etat" : responsable de l'UO mutualisée,
- Programme 305 "Stratégies économiques" : responsable de l'UO 0305-ESSR-ES** - 0305-04-01 - 030500040012 - Soutien territ. ESS,
- Programme 380 "Fonds vert": responsable de l'UO mutualisée 0380-ALPC-DR86.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, de Mme Régine LEDUC, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de Mme Béatrice PRADAYROL-MARTINELLI, cheffe du bureau de l'immobilier et du pilotage budgétaire, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Gwenaël MARTIN, adjoint à la cheffe du bureau de l'immobilier et du pilotage budgétaire.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, de M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de Mme Béatrice PRADAYROL-MARTINELLI, cheffe du bureau de l'immobilier et du pilotage budgétaire, la délégation de signature est donnée au sein du bureau de l'immobilier et du pilotage budgétaire à effet de valider, de façon électronique, dans l'application Chorus formulaire, pour les programmes visés dans l'article 4 du présent arrêté à :

- M. Gwenaël MARTIN, adjoint à la cheffe du bureau de l'immobilier et du pilotage budgétaire (BIPB),
- Mme Ghallia BACHIR, gestionnaire des BOP 349, 354 et 363 au sein du BIPB,
- M. Anthony MIRALLES, référent plan de relance au sein du BIPB.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, délégation de signature est donnée, à Mme Sonia BAILLET, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, en tant que responsable de l'unité opérationnelle (UO) du programme 148, et en tant que responsable de l'UO mutualisée régionale du programme 354 « administration territoriale de l'État » – pour la partie formation, et en tant que centre de coût de l'UO nationale du programme 216, action formation, du ministère de l'Intérieur, pour procéder, dans la limite de ses attributions, à l'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant de ces UO et de ce centre de coût, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, à l'exception des actions de communication et des dépenses correspondantes qui devront être soumises à l'accord préalable de M. le secrétaire général pour les affaires régionales

La convention de délégation de gestion à un centre de service partagé (CSP) – CHORUS – devra être soumise au visa de M. le secrétaire général pour les affaires régionales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, de M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de Mme Sonia BAILLET, directrice de la plate-forme régionale des ressources humaines, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Grégoire GOT, adjoint à la directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, de M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, de Mme Sonia BAILLET, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines et de M. Grégoire GOT, adjoint à la directrice, délégation de signature est donnée au sein de la plate forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines à effet de valider, de façon électronique, dans l'application Chorus formulaire, pour l'UO du programme 148, pour l'UO mutualisée régionale du programme 354 « administration territoriale de l'État » – pour la partie formation et pour le centre de coût de l'UO nationale du programme 216, action formation, du budget du ministère de l'Intérieur, à :

M. Grégory BARRAU, conseiller en formation "métiers MI" ,
M. Jérôme VACHEZ, conseiller organisation travail,
Mme Julie FREDEFON , conseillère en action sociale et environnement professionnel
Mme Isabelle GRANDEAU, conseillère en formation interministérielle

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, délégation de signature est donnée à Mme Valérie DARDENNE, directrice de la plate-forme régionale achats, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les avenants aux marchés publics, les actes spéciaux d'agrément des sous-traitants, les décisions de révision des prix et les certificats administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, de M. Laurent BORDE, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de Mme Valérie DARDENNE, directrice de la plate-forme régionale achats, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Serge COLOMBET, adjoint au directeur de la plate-forme régionale achats.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, délégation de signature est donnée à Mme Sandra LAPEYRADE, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Nouvelle-Aquitaine, en ce qui concerne les attributions relevant de l'ordonnateur secondaire, à l'exception des actions de communication et des dépenses correspondantes qui devront être soumises à l'accord préalable du secrétaire général pour les affaires régionales :

en tant que responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant du BOP suivant : programme 0137 « Égalité entre les femmes et les hommes ».

Intitulé de la mission	Intitulé du programme et du BOP	Actions du BOP	Titres
Solidarité, insertion et égalité des chances	Programme 0137 : Égalité entre les femmes et les hommes	- Action 23 : Soutien du programme 0137	0137 - 23
		- Action 24 : Accès aux droits et à l'égalité professionnelle	0137 - 24
		Action 25 : Prévention et lutte contre la violence et la prostitution	0137 - 25

en tant que responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, relevant de l'UO mutualisée du programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Toutes les dépenses de fonctionnement ou d'investissement, lorsque le montant est supérieur aux seuils déterminés pour le visa préalable du contrôleur budgétaire régional, seront présentées à la signature de M. le secrétaire général pour les affaires régionales.

En tant que responsable d'unité opérationnelle, Mme Sandra LAPEYRADE, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Nouvelle-Aquitaine, fournira au secrétaire général pour les affaires régionales chaque semestre, un compte rendu d'exécution.

Demeurent également réservés à la signature du préfet de région, les marchés publics dont le montant est supérieur au plafond des marchés publics à procédure adaptée.

Un récapitulatif des marchés publics signés sera adressé semestriellement au secrétaire général pour les affaires régionales.

En qualité de directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la région Nouvelle-Aquitaine, Mme Sandra LAPEYRADE reçoit délégation à l'effet de signer les courriers du service, à l'exception des courriers adressés nominativement aux ministres et secrétaires d'État, aux parlementaires, au président du conseil régional, aux présidents des conseils départementaux et aux maires, dont l'objet induit une prise de position ou un engagement de l'État.

Délégation lui est également donnée, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer les décisions relatives à :

- l'emploi et la gestion du personnel,
- la gestion du patrimoine immobilier et des matériels,
- l'organisation et le fonctionnement des services sur lesquels elle a autorité,
- la prescription quadriennale.

La convention de délégation de gestion à un centre de service partagé (CSP) – CHORUS – devra être soumise au visa du secrétaire général pour les affaires régionales.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de Mme Sandra LAPEYRADE, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Nouvelle-Aquitaine, la délégation qui lui est consentie sera exercée, pour les affaires régionales, par Mme Anne DANIERE-MOREAU, directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la région Nouvelle-Aquitaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et de Mme Sandra LAPEYRADE, délégation de signature est donnée au sein de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région

4b, esplanade Charles-de-Gaulle
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 90 60 60
www.prefectures-regions.gouv.fr

Nouvelle-Aquitaine à effet de valider, de façon électronique, dans l'application ministérielle Chorus Formulaire, pour l'UO du BOP 0137 « Égalité entre les femmes et les hommes » et pour l'UO mutualisée du programme 354 « Administration territoriale de l'État » à :

Mme Assia GROSTEFAN, cadre de gestion.

Article 11

L'arrêté du 24 juillet 2023 portant délégation de signature à M. Patrick AMOUSSOU-ADÉBLÉ, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine, est abrogé.

Article 12

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine et le directeur régional des finances publiques de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional.

Fait à Bordeaux, le

24 JAN. 2024

Le Préfet de région,

Étienne GUYOT

